

UN LIBRARY

1980



NATIONS UNIES

# ASSEMBLEE GENERALE



UNEP COLLECTION

Distr.  
GENERALE  
A/34/848  
19 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 98 de l'ordre du jour

## PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

### Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Saïd KHAMIS (Algérie)

#### TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 8	4
II. EXAMEN EN PREMIERE LECTURE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME .....	9 - 41	6
Chapitre 1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble .....	11 - 13	10
Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation .....	14 - 15	13
Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales) .....	16 - 18	14
Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	19 - 23	15
Chapitre 9. Sociétés transnationales .....	24 - 25	15
Chapitre 16. Centre du commerce international ....	26 - 28	16
Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes .....	29 - 32	17
Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique .....	33	18
Chapitre 28. Administration, gestion et services généraux .....	34 - 39	18
Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1979 .....	40 - 41	21

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. EXAMEN EN DEUXIEME LECTURE DU PROJET DE BUDGET .....	42 - 47	22
IV. EXAMEN DE QUESTIONS SPECIALES .....	48 - 120	64
A. Planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies .....	48 - 51	64
B. Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces .....	52 - 56	64
C. Services linguistiques arabes au Secrétariat ....	57 - 61	66
D. Organisation des Nations Unies pour le dévelop- pement industriel .....	62 - 64	68
E. Dépenses relatives aux activités de conférence ..	65 - 69	70
F. Examen des procédures de passation des marchés ..	70 - 73	71
G. Ressources nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) .....	74 - 76	72
H. Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales .....	77 - 81	73
I. Prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour 1980 .....	82 - 83	73
J. Améliorations à apporter aux systèmes de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ..	84 - 86	74
K. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève .....	87 - 91	74
L. Formation du personnel (Commissions régionales) : Cours de formation de traducteurs-rédacteurs des comptes rendus analytiques à la Commission économique pour l'Afrique .....	92 - 93	75
M. Indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de maladie, de blessures ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles à l'Organisation des Nations Unies .....	94 - 95	75
N. Voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies .....	96 - 97	75
O. Nomenclature des services du Secrétariat .....	98 - 100	75

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
P. Ecole internationale des Nations Unies .....	101 - 106	76
Q. Procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies .....	107 - 110	77
R. Locaux des Nations Unies à Nairobi .....	111 - 114	78
S. Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale .....	115 - 116	78
T. Financement des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer aux réunions de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le dévelop- pement industriel .....	117 - 118	79
U. Ouverture de crédits au titre des frais de voyage du personnel de l'Organisation des Nations Unies .....	119 - 120	79
V. DECISIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION .....	121	80
VI. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION .....	122	80

## I. INTRODUCTION

1. En étudiant le point 98 de l'ordre du jour, la Cinquième Commission a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. La Commission recommande d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 1 247 793 200 dollars et d'approuver pour les recettes (autres que les recettes provenant des contributions du personnel) un montant estimatif de 33 314 600 dollars. En conséquence, le montant net des dépenses pour l'exercice biennal 1980-1981 est estimé à 1 214 478 600 dollars 1/.
2. La Commission recommande que le montant du Fonds de roulement soit maintenu pour l'exercice biennal 1980-1981 à 40 millions de dollars.
3. La Commission recommande, en outre, un montant estimatif de 188 028 600 dollars pour les contributions du personnel à virer au cours de l'exercice biennal 1980-1981 au Fonds de péréquation des impôts, dont les soldes créditeurs sont répartis entre les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.
4. Pour examiner le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1980-1981, la Commission était saisie, comme documents de base, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 présenté par le Secrétaire général 2/, du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 3/, et du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session 4/. La Commission a examiné des demandes de crédits révisées concernant divers chapitres du budget, en se fondant sur des rapports ultérieurs du Secrétaire général et du Comité consultatif.
5. Le débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 a eu lieu lors des 8ème, 11ème à 18ème et 20ème séances, entre le 3 et le 18 octobre 1979; il est résumé dans les comptes rendus analytiques des séances correspondantes (A/C.5/34/SR.8, 11 à 18 et 20).
6. Le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif ont chacun fait une déclaration devant la Commission à sa 8ème séance, le 3 octobre (A/C.5/34/12 et A/C.5/34/13, respectivement).
7. Les réserves formulées par des délégations en ce qui concerne certains objets de dépenses prévus au projet de budget sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Commission.

---

1/ L'exécution du budget pour l'année 1980 fait l'objet de la résolution VIII C. (voir par. 122).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1).

3/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7).

4/ Ibid., Supplément No 38 (A/34/38).

8. La Commission a examiné en première lecture les divers chapitres du projet de budget-programme au cours des séances indiquées ci-après :

<u>Chapitres</u>	<u>Séance(s)</u>
<u>Chapitres des dépenses</u>	
1er	20ème, 21ème, 22ème et 23ème
2	21ème et 23ème
3	21ème, 23ème et 27ème
4	52ème et 86ème
5	22ème
6	50ème, 51ème et 86ème
7	80ème
8	22ème
9	36ème, 37ème et 45ème
10	48ème et 49ème
11	49ème
12	49ème
13	49ème
14	49ème
15	73ème
16	41ème et 42ème
17	53ème
18	22ème, 23ème et 24ème
19	44ème
20	24ème
21	24ème et 25ème
22	28ème et 29ème
23	41ème
24	24ème, 26ème et 27ème
25	28ème
26	45ème et 46ème
27	41ème et 83ème
28	42ème, 43ème, 44ème, 46ème et 47ème
29	37ème, 38ème, 39ème, 40ème et 52ème
30	37ème et 38ème
31	84ème
32	53ème
<u>Chapitres des recettes</u>	
Chapitre 1er des recettes	84ème
Chapitre 2 des recettes	40ème et 41ème
Chapitre 3 des recettes	41ème

/...

II. EXAMEN EN PREMIERE LECTURE DU PROJET DE  
 BUDGET-PROGRAMME

9. Les résultats des décisions prises par la Commission lors de l'examen en première lecture des divers chapitres des dépenses et des recettes ont été les suivants :

Chapitre	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions	
(Dollars E.-U)					
<u>Chapitres des dépenses</u>					
TITRE Ier	<u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>				
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	24 313 200	79	10	0
TITRE II.	<u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>				
2.	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	57 268 200	Approuvé sans opposition		
TITRE III.	<u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>				
3.	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	12 156 800	107	0	3
TITRE IV.	<u>Activités économiques, sociales et humanitaires</u>				
4.	Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 051 800	Approuvé sans opposition		
5.	Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	2 431 500	Approuvé sans opposition		

/...

Chapitre	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions
TITRE IV. <u>Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</u>	(Dollars E.-U)			
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	38 072 100	88	9	8
7. Département de la coopération technique pour le développement	13 110 000	Approuvé sans opposition		
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 498 200	91	7	0
9. Sociétés transnationales	7 298 100	Approuvé sans opposition		
10. Commission économique pour l'Europe	24 014 000	91	0	1
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	22 970 200	Approuvé sans opposition		
12. Commission économique pour l'Amérique latine	32 351 100	Approuvé sans opposition		
13. Commission économique pour l'Afrique	27 027 900	Approuvé sans opposition		
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	14 306 600	Approuvé sans opposition		
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	50 069 600	84	8	1
16. Centre du commerce international	8 370 500	Approuvé sans opposition		
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	69 338 700	Approuvé sans opposition		
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 678 200	Approuvé sans opposition		

/...

Chapitre	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions	
(Dollars E.-U)					
TITRE IV.	<u>Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)</u>				
19.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	7 382 900	Approuvé sans opposition		
20.	Contrôle international des drogues	5 904 200	Approuvé sans opposition		
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	25 709 100	Approuvé sans opposition		
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	4 442 200	78	10	5
23.	Droits de l'homme	8 739 500	Approuvé sans opposition		
24.	Programme ordinaire de coopération technique	27 248 100	96	10	7
TITRE V.	<u>Justice internationale et droit international</u>				
25.	Cour internationale de Justice	7 573 200	Approuvé sans opposition		
26.	Activités juridiques	10 014 000	Approuvé sans opposition		
TITRE VI.	<u>Information</u>				
27.	Information	43 508 300	89	6	0
TITRE VII.	<u>Services communs d'appui</u>				
28.	Administration, gestion et services généraux	202 737 600	80	10	16
29.	Services de conférence et bibliothèques	182 819 400	93	0	9

/...

Chapitre	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(Dollars E.-U)				
TITRE VIII. <u>Dépenses spéciales</u>				
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 056 000	81	11	2
TITRE IX. <u>Contributions du personnel</u>				
31. Contributions du personnel	180 600 100	Approuvé sans opposition		
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>				
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	44 983 200	97	9	1
 <u>Chapitres des recettes</u>				
1. Recettes provenant des contributions du personnel	184 024 400	Approuvé sans opposition		
2. Recettes générales	17 148 700	Approuvé sans opposition		
3. Activités productrices de recettes	11 785 900	Approuvé sans opposition		

/...

10. Les paragraphes qui suivent rendent compte des décisions prises par la Commission sur des propositions faites par des délégations concernant certains chapitres, lors de l'examen en première lecture du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 5/ et du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 6/.

Chapitre 1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble

11. A la 21<sup>ème</sup> séance, le 18 octobre 1979, la rubrique 7 du chapitre 1er A (Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) a fait l'objet d'un vote séparé. La Commission a approuvé en première lecture un montant de 56 000 dollars à la rubrique 7 du chapitre 1er A par 61 voix contre 2, avec 18 abstentions 7/. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Burundi, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Grèce, Grenade, Guyane, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Chili, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande.

---

5/ Ibid., Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1).

6/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7).

7/ Ultérieurement, les représentants du Brésil, de l'Iran, du Panama, de la Somalie, de la Turquie et du Yémen ont déclaré que si leurs délégations avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour la rubrique 7 du chapitre 1er A.

12. A la même séance, la rubrique 3 b) du chapitre 1er B (Groupe spécial des droits palestiniens, Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale) a fait l'objet d'un vote séparé. La Commission a approuvé en première lecture un montant de 490 100 dollars à la rubrique 3 b) du chapitre 1er B par 62 voix contre 2, avec 21 abstentions 8/. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Burundi, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Grèce, Grenade, Guyane, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande.

13. A la 21ème séance également, la Commission a approuvé en première lecture un montant de 24 313 200 dollars pour tout le chapitre 1er par 79 voix contre 10 9/. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

---

8/ Ultérieurement, les représentants de la Birmanie, du Brésil, de l'Iran, du Kenya, du Népal, du Panama, de la République-Unie du Cameroun, du Soudan, de la Turquie et du Yémen ont déclaré que, si leurs délégations avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour la rubrique 3 b) du chapitre 1er B.

9/ Ultérieurement, les représentants de la Birmanie, du Kenya, du Népal, de la République-Unie du Cameroun et du Soudan ont déclaré que, si leurs délégations avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour le chapitre 1er dans son ensemble.

/...

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d'Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guyane, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Somalie, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

14. A la 27ème séance, le 25 octobre 1979, le chapitre 3 C (Namibie) a fait l'objet d'un vote séparé. La Commission a approuvé en première lecture un montant de 4 534 000 dollars au chapitre 3 C par 93 voix contre 5, avec 9 abstentions 10/. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

15. A la même séance, la Commission a approuvé en première lecture un montant de 12 156 800 dollars pour tout le chapitre 3 par 107 voix contre zéro, avec 3 abstentions.

---

10/ Ultérieurement, le représentant de l'Autriche a déclaré que, si sa délégation avait été présente lors du vote, elle aurait voté pour le chapitre 3 C.

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

16. A la 52<sup>ème</sup> séance, le 19 novembre, le représentant de la Roumanie a proposé de remettre à plus tard l'examen des rubriques 8 (Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement) et 9 (Comité de la science et de la technique au service du développement) du chapitre 4 A. La Commission a accepté cette proposition sans opposition.

17. A la même séance, le crédit de 140 400 dollars prévu pour les frais de voyage des représentants à la rubrique 2 du chapitre 4 A (Comité du programme et de la coordination) a fait l'objet d'un vote séparé. La Commission a approuvé en première lecture un montant de 140 400 dollars à la rubrique 2 du chapitre 4 A pour les frais de voyage des représentants, par 90 voix contre 9, avec une abstention. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Japon.

18. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, un montant de 2 051 800 dollars au chapitre 4, en remettant à plus tard sa décision concernant les crédits demandés aux rubriques 8 et 9 du chapitre 4A.

Chapitre 6. Département des affaires économiques  
et sociales internationales.

19. A la 50ème séance, le 16 novembre, le représentant de la Yougoslavie a proposé de remettre à plus tard l'examen de la rubrique 4 (Science et technique) du chapitre 6 B. La Commission a approuvé cette proposition par 53 voix contre 20, avec 27 abstentions.

20. A la 51ème séance, le 19 novembre, le représentant de la Norvège, au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, a proposé que la Commission approuve la demande du Secrétaire général visant à créer un poste D-1 et un poste P-3 pour le Groupe de l'évaluation du Département des affaires économiques et sociales internationales, demande que le Comité consultatif, au paragraphe 6.20 de son rapport 11/, n'avait pas approuvée. L'approbation de cette demande nécessitait l'ouverture d'un crédit de 98 900 dollars.

21. A la même séance, le représentant des Pays-Bas a proposé de n'approuver que le poste P-3.

22. La Commission a approuvé en première lecture un montant de 98 900 dollars, comme l'avait proposé la Norvège, par 61 voix contre 29, avec 14 abstentions.

23. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, par 88 voix contre 9, avec 3 abstentions, un montant de 38 072 100 dollars au chapitre 6, en remettant à plus tard sa décision concernant les crédits demandés à la rubrique 4 du chapitre 6 B.

Chapitre 9. Sociétés transnationales

24. A la 37ème séance, le 6 novembre, le représentant de l'Inde a proposé que la Commission vote en première lecture sur le montant de 7 400 700 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 9 (Sociétés transnationales).

25. A sa 45ème séance, le 13 novembre, la Commission a rejeté la proposition du représentant de l'Inde par 45 voix contre 35, avec 23 abstentions. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, un montant de 7 298 100 dollars au chapitre 9.

---

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7).

Chapitre 16. Centre du commerce international

26. A la 41ème séance, le 8 novembre, le représentant de l'Egypte a proposé que le poste de Directeur du Centre du commerce international soit reclassé de Directeur (D-2) à Sous-Secrétaire général, comme le Secrétaire général l'avait demandé au chapitre 16 du projet de budget-programme.

27. A sa 42ème séance, le 9 novembre, la Commission a approuvé la proposition du représentant de l'Egypte, visant à reclasser le poste de Directeur du Centre du commerce international de Directeur (D-2) à Sous-Secrétaire général, par 67 voix contre 13, avec 28 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bulgarie, Burundi, Chili, Chypre, Costa Rica, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Finlande, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyane, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Japon, Luxembourg, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Afghanistan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Brésil, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Grenade, Haute-Volta, Iraq, Irlande, Mali, Maroc, Niger, Norvège, Pologne, Portugal, Singapour, Swaziland, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Viet Nam.

28. A la même séance, la Commission a approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, un montant de 8 730 500 dollars au chapitre 16.

Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies  
pour les secours en cas de catastrophe

29. A la 28<sup>ème</sup> séance, le 25 octobre, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a proposé oralement que le crédit demandé par le Secrétaire général soit réduit du montant total correspondant à l'accroissement du programme pour 1980-1981 (soit 1 047 300 dollars), et il a proposé l'ouverture d'un crédit de 3 424 900 dollars à ce chapitre.

30. A la même séance, le représentant du Pakistan a proposé oralement l'ouverture d'un crédit de 4 442 200 dollars à ce même chapitre.

31. A sa 29<sup>ème</sup> séance, le 26 octobre, la Commission a approuvé par 70 voix contre 14, avec 8 abstentions, une motion de procédure présentée par le représentant du Pakistan et tendant à ce que la proposition de sa délégation soit mise aux voix en premier lieu.

32. La Commission a alors approuvé en première lecture un crédit de 4 442 200 dollars au chapitre 22 par 78 voix contre 10, avec 5 abstentions.

Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique

33. A sa 27<sup>ème</sup> séance, le 25 octobre, la Commission a approuvé en première lecture un montant de 24 248 100 dollars au chapitre 24 par 96 voix contre 10, avec 7 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Belgique, Canada, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne.

Chapitre 28. Administration, gestion et services généraux

34. A la 44<sup>ème</sup> séance, le 12 novembre, le représentant du Tchad a proposé d'approuver un montant de 75 700 dollars au chapitre 28 C (Bureau des services du personnel), montant qui correspondait aux réductions recommandées par le Comité consultatif dans les paragraphes 28.15, 28.17, 28.19 et 28.23 de son rapport 12/.

12/ Ibid.

/...

35. A sa 46ème séance, le 13 novembre, la Commission a approuvé en première lecture un montant de 75 700 dollars au chapitre 28 C par 49 voix contre 30, avec 10 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Bahreïn, Barbade, Burundi, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guyane, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen démocratique, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Chine, Grèce, Japon, Portugal, Roumanie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

36. A la 47ème séance, le 14 novembre, le représentant de la Sierra Leone a proposé d'approuver un montant de 39 600 dollars au chapitre 28 J (Formation du personnel), montant qui correspondait aux réductions recommandées par le Comité consultatif dans les paragraphes 28.96, 28.100 et 28.101 de son rapport 13/.

37. A la même séance, la Commission a approuvé en première lecture un montant de 39 600 dollars au chapitre 28 J par 47 voix contre 29, avec 22 abstentions.

38. A sa 44ème séance, le 12 novembre, la Commission a examiné, dans le cadre de l'examen en première lecture du chapitre 28, les montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28 G (Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information) présentés par le Secrétaire général au titre de la participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses du Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information. Dans son rapport, le Secrétaire général indiquait que les montants estimatifs révisés à ce titre étaient inférieurs

de 17 000 dollars aux montants prévus à l'origine. Dans son rapport connexe (A/34/7/Add.3), le Comité consultatif approuvait le montant révisé demandé par le Secrétaire général. La Commission a approuvé, sans opposition, la réduction de 17 000 dollars du montant révisé demandé au chapitre 28 C.

39. A sa 47<sup>ème</sup> séance, le 14 novembre, la Commission, compte tenu des décisions susmentionnées concernant le chapitre 28, a approuvé en première lecture un montant de 202 737 600 dollars pour tout le chapitre 28 par 80 voix contre 10, avec 16 abstentions 14/. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierre Leone, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Congo, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam.

---

14/ Ultérieurement, le représentant de la République-Unie du Cameroun a déclaré que, si sa délégation avait été présente lors des votes, elle aurait voté pour les crédits à ouvrir au chapitre 28 J et au chapitre 28 dans son ensemble.

/...

Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par  
le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions  
ordinaires de 1979

40. A sa 84<sup>ème</sup> séance, la Commission a examiné les montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1979 (A/C.5/34/18 et Add.1) ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.9). Il a été procédé à un vote séparé sur un montant de 17 400 dollars demandé au chapitre 23, comme suite à la décision 1979/32 du Conseil économique et social. La Commission a approuvé ce montant par 66 voix contre 5, avec 22 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Danemark, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Ont voté contre : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Uruguay.

Se sont abstenus : Bahamas, Chine, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Oman, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Tchad, Zaïre.

41. A la même séance, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, un montant de 359 700 dollars au chapitre 23 et un montant de 175 000 dollars au chapitre 27.

/...

III. EXAMEN EN DEUXIEME LECTURE DU PROJET DE BUDGET

42. Les décisions prises en première lecture par la Commission en ce qui concerne certains chapitres des dépenses et des recettes ont été modifiées par des décisions prises ultérieurement sur la base des recommandations faites par le Comité consultatif au sujet de certaines prévisions révisées du Secrétaire général relatives à divers chapitres du budget et au sujet des crédits nécessaires pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours sur la recommandation d'autres grandes commissions.

43. Les montants approuvés par la Cinquième Commission pour les divers chapitres du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 s'établissent comme suit :

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>		
(En milliers de dollars E.-U.)		
1. <u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 21ème séance .....	24 313,2	
II. Montants estimatifs révisés :		
Conseil mondial de l'alimentation ....	207,9	
III. Incidences financières :		
Rapport du Conseil économique et social : programmes d'assistance .....	72,2	
Régime des pensions des Nations Unies	157,2	
Question de Palestine .....	<u>362,9</u>	25 113,4

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
2. <u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 21ème séance .....	57 268,2	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	403,2	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique .....	687,9	
Dépenses relatives à la question du désarmement (A/34/7/Add.15), montants approuvés à la 75ème séance .....	873,7	
Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix ..	<u>25,0</u>	59 258,0
3. <u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27ème séance .....	12 156,8	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain .....	796,3	
Question de Namibie .....	<u>631,1</u>	13 584,2

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
4. <u>Organes directeurs (activités économiques et sociales)</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 52ème séance .....	2 051,8	
Programme "Science et technique" (86ème séance) .....	169,2	
II. Montants estimatifs révisés :		
Décisions du Conseil économique et social .....	95,7	
Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables .....	3 295,8	
III. Incidences financières :		
Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme .....	179,3	
Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés .....	561,5	
Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables .....	<u>720,6</u>	7 073,9
5. <u>Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 22ème séance .....	2 431,5	
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement		
Incidences financières .....	<u>1 418,9</u>	3 850,4

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
6. <u>Département des affaires économiques et sociales internationales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 51ème séance .....	38 072,1	
Programme "Science et technique" (86ème séance) .....	1 599,1	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Année internationale des personnes handicapées .....	836,9	
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	(472,3)	40 035,8
7. <u>Département de la coopération technique pour le développement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 80ème séance .....	13 110,0	13 110,0
8. <u>Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 22ème séance .....	2 498,2	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Année internationale des personnes handicapées .....	2,0	2 500,2

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
9. <u>Sociétés transnationales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45ème séance .....	<u>7 298,1</u>	7 298,1
10. <u>Commission économique pour l'Europe</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 48ème séance .....	24 014,0	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	<u>123,3</u>	24 137,3

/...

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
11. <u>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 49ème séance .....	22 970,2	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	<u>85,9</u>	23 056,1
12. <u>Commission économique pour l'Amérique latine</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 49ème séance .....	32 351,1	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	<u>104,7</u>	32 455,8
13. <u>Commission économique pour l'Afrique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 49ème séance .....	27 027,9	
II. Montants estimatifs révisés .....		
III. Incidences financières :		
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	<u>92,4</u>	27 120,3

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>		
(En milliers de dollars E.-U.)		
14. <u>Commission économique pour l'Asie occidentale</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 49ème séance .....	14 306,6	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières:		
Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies .....	86,9	14 393,5
15. <u>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 73ème séance .....	50 069,6	50 069,6
16. <u>Centre du commerce international</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 42ème séance .....	8 370,5	8 370,5
17. <u>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 53ème séance .....	69 338,7	
II. Montants estimatifs révisés :		
Locaux du Centre international de Vienne .....	80,0	
III. Incidences financières :		
Programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	698,5	70 117,2
18. <u>Programme des Nations Unies pour l'environnement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 24ème séance .....	10 678,2	10 678,2

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
19. <u>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 44ème séance .....	7 382,9	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Programme de travail à l'échelon régional	140,0	
Conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés .....	75,5	7 598,4
20. <u>Contrôle international des drogues</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 24ème séance .....	5 904,2	5 904,2
21. <u>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 25ème séance .....	25 709,1	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières :		
Décennie des Nations Unies pour la femme .....	31,5	25 740,6
22. <u>Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 29ème séance .....	4 442,2	
II. Montants estimatifs révisés .....	-	
III. Incidences financières .....	320,0	4 762,2

/...

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
23. <u>Droits de l'homme</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 41ème séance .....	8 739,5	
II. Montants estimatifs révisés :		
Décisions du Conseil économique et social .....	359,7	
III. Incidences financières :		
Application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale .	325,0	
Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales .....	12,0	
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés .....	<u>253,7</u>	9 689,9
24. <u>Programme ordinaire de coopération technique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27ème séance .....	<u>27 248,1</u>	27 248,1

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>		
(En milliers de dollars E.-U.)		
25. <u>Cour internationale de Justice</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 28 <sup>ème</sup> séance .....	7 573,2	7 573,2
26. <u>Activités juridiques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 46 <sup>ème</sup> séance .....	10 014,0	
II. Montants estimatifs révisés :		
Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités .....	35,0	10 049,0
27. <u>Information</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 83 <sup>ème</sup> séance .....	43 508,3	
II. Montants estimatifs révisés :		
Décisions du Conseil économique et social .....	175,0	
III. Incidences financières :		
Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	51,6	
Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme .....	38,9	
Année internationale des personnes handicapées .....	586,1	
Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain .....	679,8	
Question de Palestine .....	43,5	
Questions relatives à l'information .	1 143,1	46 226,3

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
28. <u>Administration, gestion et services généraux</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 47ème séance .....	202 737,6	
II. Montants estimatifs révisés :		
Formation du personnel (commissions régionales) .....	362,3	
Application du système de classement des postes .....	535,8	
Locaux du Centre international de Vienne .....	4 900,0	
Formation du personnel (concours) ...	73,0	
III. Incidences financières :		
Services linguistiques arabes .....	526,1	
Rapport du Conseil économique et social : programmes d'assistance ...	18,0	
Ecole internationale des Nations Unies	3 515,0	
Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain .....	138,3	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique .....	37,6	
Etat récapitulatif du coût des services de conférence .....	45,0	
Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement .....	<u>119,7</u>	213 008,4

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
<u>29. Services de conférence et bibliothèques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 52ème séance .....	182 819,4	
II. Montants estimatifs révisés :		
Services linguistiques arabes pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	1 403,6	
Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités .....	12,0	
Locaux du Centre international de Vienne .....	212,0	
III. Incidences financières :		
Services linguistiques arabes .....	2 267,2	
Question de Palestine .....	2,6	
Etat récapitulatif du coût des services de conférence .....	<u>3 700,0</u>	190 416,8
<u>30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 37ème séance .....	<u>17 056,0</u>	17 056,0
<u>31. Contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 84ème séance .....	180 600,1	
Rétablissement ou déclassement de certains postes par la Cinquième Commission, en première lecture, avec pour conséquence une augmentation des contributions du personnel		
	<u>Dollars</u>	
a) Chapitre 6 (1 D-1, 1 P-3)	25 800	
b) Chapitre 28 C (1 P-2, 1 serv. gén.)	10 400	
c) Chapitre 22 (2 P-3 déclassés à P-2)	<u>(10 000)</u>	26,2

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
II. Montants estimatifs révisés :		
Décisions du Conseil économique et social .....	25,4	
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	166,8	
Formation du personnel (commissions régionales) .....	35,3	
Services linguistiques arabes pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	374,1	
Locaux du Centre international de Vienne .....	200,0	
Département de la coopération technique pour le développement .....	7,6	
Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables .....	477,0	
Application du système de classement des postes .....	113,4	
III. Incidences financières :		
Rapport du Conseil économique et social : Programmes d'assistance ....	8,6	
Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme .....	10,2	
Année internationale des personnes handicapées .....	169,6	
Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain .....	281,5	
Régime des pensions des Nations Unies	120,0	
Question de Palestine .....	36,2	
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	114,1	
Etablissements humains .....	36,0	
Questions relatives à l'information ..	112,4	

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des dépenses</u>	(En milliers de dollars E.-U.)	
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés .....	31,7	
Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés .....	67,7	
Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	18,5	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique .....	91,5	
Services linguistiques arabes .....	494,9	
Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement .....	85,5	
Etat récapitulatif du coût des services de conférence .....	<u>900,0</u>	184 604,3
<u>32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 53ème séance .....	44 983,2	
II. Montants estimatifs révisés :		
Agrandissement des salles de conférence et amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège de l'Organisation des Nations Unies .....	18 760,7	
Locaux des Nations Unies à Nairobi ...	1 916,0	
Locaux du Centre international de Vienne .....	<u>33,4</u>	65 693,3
Total, chapitres des dépenses .....		<u>1 247 793,2</u>

Chapitre	Montant approuvé	Total
<u>Chapitres des recettes</u>		
(En milliers de dollars E.-U.)		
1. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 84 <sup>ème</sup> séance .....	184 024,4	
Totalité des montants prévus au chapitre 31 des dépenses après la première lecture ....	<u>4 004,2</u>	188 028,6
2. <u>Recettes générales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 41 <sup>ème</sup> séance .....	17 148,7	
II. Montants estimatifs révisés :		
Locaux du Centre international de Vienne ..	3 500,0	
III. Incidences financières :		
Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	<u>800,0</u>	21 448,7
3. <u>Activités productrices de recettes</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 41 <sup>ème</sup> séance .....	11 785,9	
II. Montants estimatifs révisés :		
Locaux du Centre international de Vienne ..	<u>80,0</u>	11 865,9
Total, chapitres des recettes .....		<u>221 343,2</u>

/...

44. A sa 88ème séance le 19 décembre, la Commission a examiné en deuxième lecture le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Les résultats du vote ont été les suivants :

	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(Dollars E.-U.)				
<u>Chapitres des dépenses</u>				
1er Politiques, direction et coordination d'ensemble .....	25 113 400	86	11	1
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix .....	59 258 000	Approuvé sans opposition		
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation .....	13 584 200	91	4	0
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales) .....	7 073 900	85	9	2
5. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale .....	3 850 400	88	9	0
6. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	40 035 800	86	9	2
7. Département de la coopération technique pour le développement .....	13 110 000	87	0	10
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales .....	2 500 200	87	9	1
9. Sociétés transnationales .....	7 298 100	Approuvé sans opposition		
10. Commission économique pour l'Europe	24 137 300	Approuvé sans opposition		
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	23 056 100	Approuvé sans opposition		
12. Commission économique pour l'Amérique latine .....	32 455 800	Approuvé sans opposition		

/...

	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(Dollars E.-U.)				
<u>Chapitres des dépenses</u>				
13. Commission économique pour l'Afrique .....	27 120 300	Approuvé sans opposition		
14. Commission économique pour l'Asie occidentale .....	14 393 500	Approuvé sans opposition		
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	50 069 600	88	9	1
16. Centre du commerce international ....	8 370 500	Approuvé sans opposition		
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	70 117 200	83	10	4
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	10 678 200	Approuvé sans opposition		
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ....	7 598 400	Approuvé sans opposition		
20. Contrôle international des drogues ..	5 904 200	89	0	9
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	25 740 600	88	9	0
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe .....	4 762 200	84	11	1
23. Droits de l'homme .....	9 689 900	96	1	0
24. Programme ordinaire de coopération technique .....	27 248 100	83	10	5
25. Cour internationale de Justice .....	7 573 200	97	0	0
26. Activités juridiques .....	10 049 000	Approuvé sans opposition		
27. Information.....	46 226 300	87	9	1

/...

	Montants recommandés	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(Dollars E.-U.)				
<u>Chapitres des dépenses</u>				
28. Administration, gestion et services généraux .....	213 008 400	79	9	10
29. Services de conférence et bibliothèques .....	190 416 800	88	9	2
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies .....	17 056 000	86	11	1
31. Contributions du personnel .....	184 604 300	98	0	0
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien ...	<u>65 693 300</u>	71	9	19
Total, chapitres des dépenses	1 247 793 200	83	9	9
<u>Chapitres des recettes</u>				
1er Recettes provenant des contributions du personnel .....	188 028 600	<b>Approuvé sans opposition</b>		
2. Recettes générales .....	21 448 700	<b>Approuvé sans opposition</b>		
3. Activités productrices de recettes ....	<u>11 865 900</u>	<b>Approuvé sans opposition</b>		
Total, chapitres des recettes	<u>221 343 200</u>	<b>Approuvé sans opposition</b>		

45. Il a été procédé au vote enregistré sur divers chapitres du budget, et les voix se sont réparties comme il est indiqué ci-après 15/ :

a) Au chapitre premier

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'est abstenue : Côte d'Ivoire.

b) Chapitre 3

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria,

---

15/ Ultérieurement, le représentant de Chypre a déclaré que, si sa délégation avait été présente lors du vote, elle aurait voté pour le chapitre premier et le chapitre 3.

/...

- Ont voté pour : (suite) Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.
- Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- c) Chapitre 4
- Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.
- Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.
- Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique, Italie.

/...

d) Chapitre 5

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

e) Chapitre 6

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique, Italie.

f) Chapitre 7

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

g) Chapitre 8

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

/...

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique.

h) Chapitre 15

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste de Biélorussie, République socialiste d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique.

i) Chapitre 17

Ont voté pour : Afghanistan, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie,

/...

Ont voté pour : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, (suite) Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', France, Italie, Japon.

j) Chapitre 20

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

/...

k) Chapitre 21

Ont voté pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre :

Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

l) Chapitre 22

Ont voté pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

/...

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'est abstenue : Belgique.

m) Chapitre 23

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

A voté contre : Israël.

n) Chapitre 24

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal,

/...

Ont voté pour : Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo,  
(suite) Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela,  
Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie,  
République démocratique allemande, République socialiste  
soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique  
d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes  
soviétiques.

Se sont abstenus : Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne.

o) Chapitre 25

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d',  
Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche,  
Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil,  
Bulgarie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre,  
Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba,  
Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique,  
Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée,  
Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran,  
Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne,  
Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie,  
Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie,  
Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,  
Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne,  
Portugal, République arabe syrienne, République  
centrafricaine, République démocratique allemande,  
République socialiste soviétique de Biélorussie,  
République socialiste soviétique d'Ukraine,  
République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun,  
Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède,  
Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago,  
Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes  
soviétiques, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre,  
Zambie.

Ont voté contre : Néant.

p) Chapitre 27

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d',  
Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas,  
Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi,  
Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo,  
Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte,  
Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie,  
Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guyane, Haute-Volta,  
Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie,  
Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït,

/...

- Ont voté pour :  
(suite)  
Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.
- Ont voté contre :  
Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.
- S'est abstenu :  
Israël.
- q) Chapitre 28
- Ont voté pour :  
Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.
- Ont voté contre :  
Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.
- Se sont abstenus :  
Allemagne, République fédérale d', Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

r) Chapitre 29

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

s) Chapitre 30

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Chine, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'est abstenu : Portugal.

t) Chapitre 31

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Néant.

u) Chapitre 32

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Brésil, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Maroc, Mexique, Mozambique, Panama, Portugal, Roumanie, Tchad,

v) Total, chapitres des dépenses

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

46. A sa 88ème séance également, la Commission a adopté les projets de résolution VIII A à C, IX et X (voir par. 122).

/...

Les résultats des votes ont été les suivants :

	<u>Voix pour</u>	<u>Voix contre</u>	<u>Abstentions</u>
Projet de résolution VIII A	83	9	9
Projet de résolution VIII B	Adopté sans opposition		
Projet de résolution VIII C (vote enregistré)	80	9	9
Projet de résolution IX (vote enregistré)	89	8	0
Projet de résolution X (vote enregistré)	87	9	0

a) Le projet de résolution VIII C a fait l'objet d'un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit 16/ :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

---

16/ Ultérieurement, la délégation du Brésil a informé le Secrétariat que, si elle avait été présente lors du vote, elle aurait voté pour ce projet de résolution.

/...

b) Le projet de résolution IX a fait l'objet d'un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit 16/ :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

c) Le projet de résolution X a fait l'objet d'un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit 16/ :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie.

/...

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République  
démocratique allemande, République socialiste soviétique  
de Biélorussie, République socialiste soviétique  
d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques  
socialistes soviétiques.

47. Les décisions de la Commission concernant les divers chapitres des dépenses  
et des recettes impliquaient l'approbation, pour l'exercice biennal 1980-1981, des  
postes permanents indiqués ci-après, pour les programmes correspondants auxdits  
chapitres :

/...

**Siglas :**  
 DG : Directeur général  
 SGA : Secrétaire général adjoint  
 SRG : Sous-Secrétaire général

POSTES PERMANENTS, 1950-1951

A. Tableau récapitulatif

A/34/848  
 Français  
 Page 56

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et autres catégories							
	DG	SGA	SRG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL
<b>I. Postes recommandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																		
Chapitres des dépenses .....	1	25	23	94	270	699	1 140	1 304	999	4 115	305	3 246	221	299	463	2 045	6 779	10 894
Chapitres des recettes .....	-	-	-	-	1	5	5	10	12	33	27	120	2	-	-	-	149	182
<b>Total, I</b>	1	25	23	94	271	664	1 145	1 314	611	4 148	332	3 366	223	299	463	2 045	6 928	11 076
<b>II. Postes supplémentaires approuvés par la Cinquième Commission g/</b>																		
.....	-	-	-	-	1	-	-	-	1	3	-	1	-	-	-	-	1	4
<b>Total, II</b>	-	-	-	-	1	-	-	-	1	3	-	1	-	-	-	-	1	4
<b>III. Montants estimatifs révisés :</b>																		
i) b/ .....	-	-	-	-	1	4	2	4	1	12	-1	4	-	-	-	-	3	15
ii) c/ .....	-	-	-	-	-	-	2	4	-	6	-	4	-	-	-	-	4	10
iii) d/ .....	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	2
<b>Total, III</b>	-	-	-	1	1	4	4	8	1	19	-1	9	-	-	-	-	8	27
<b>IV. Incidences financières :</b>																		
i) e/ .....	-	-	-	-	-	3	11	25	4	43	1	25	-	-	-	-	26	69
ii) f/ .....	-	-	-	-	2	(2)	1	1	1	3	-	3	-	-	-	-	3	6
iii) g/ .....	-	-	-	-	-	2	4	-	-	6	1	4	-	-	-	-	5	11
iv) h/ .....	-	-	-	-	-	-	2	5	2	9	1	8	-	-	-	-	9	18
v) i/ .....	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	2	3
<b>Total, IV</b>	-	-	1	-	2	3	18	31	7	62	4	41	-	-	-	-	45	107
<b>Total général</b>	1	25	24	95	275	671	1 167	1 332	622	4 232	335	3 417	223	299	463	2 045	6 982	11 214

g/ Postes approuvés en première lecture au chapitre 6 des dépenses (un D-1 et un P-3), au chapitre 28 C (un P-2 et un O-4/1) et au chapitre 22 (deux P-3 déclassés à P-2).

b/ Propositions révisées concernant le budget-programme pour le chapitre 15 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (A/C.5/34/27 et Corr.1, A/34/7/Add.13, A/C.5/34/SR.73).

c/ Services linguistiques arabes pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/C.5/34/38 et Corr.1, A/34/7/Add.14, A/C.5/34/SR.73).

d/ Propositions révisées concernant le budget-programme pour le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement) (A/C.5/34/72, A/34/7/Add.19, A/C.5/34/SR.80).

e/ Services linguistiques arabes (A/C.5/34/46, A/34/7/Add.14, A/C.5/34/SR.73).

f/ Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (A/C.5/34/54 et Corr.1, A/34/7/Add.16, A/C.5/34/SR.76).

g/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (A/C.5/34/88, A/34/7/Add.27, A/C.5/34/SR.77).

h/ Questions relatives à l'information (A/C.5/34/81, A/34/7/Add.23, A/C.5/34/SR.83).

i/ Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (A/C.5/34/101, A/34/7/Add.28, A/C.5/34/SR.86).

B. POSTES PERMANENTS APPROUVES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979 ET APPROUVES AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

NOTE : Les changements sont indiqués comme suit : (B) = Postes nouveaux; (C) = Reclassement de postes; (D) = Transformation en postes permanents de postes financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire; (E) = Suppression de postes ou transfert de postes d'un programme à un autre; (F) = Inscription au budget ordinaire de postes financés par des fonds extra-budgétaires.

Chapitre du budget et unité administrative	Catégories et classes														TOTAL GENERAL	
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories							
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels		Agents locaux
<b>Chapitres des dépenses</b>																
1. POLITIQUES, DIRECTION ET COORDINATION																
D'ENSEMBLE .....	1978-1979	6	2	13	8	19	14	12	9	83	21	68	1	1	91	174
	(B)								1	1					1	1
	(C)		1	-1	1	-1					1	-1				
	1980-1981	6	3	12	9	18	14	12	10	84	22	67	1	1	91	175
A. Organes directeurs .....	1978-1979		1	2	2	8	6	3		22	5	19			24	46
	(C)										1	-1				
	1980-1981		1	2	2	8	6	3		22	6	18			24	46
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) .....	1978-1979			1		1	1	1		4	1	3			4	8
	(C)										1	-1				
	1980-1981			1		1	1	1		4	2	2			4	8
Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat) .....	1978-1979					1		1		2		4			4	6
	1980-1981					1		1		2		4			4	6
Conseil mondial de l'alimentation .....	1978-1979		1	1	2	6	5	1		16	4	2			16	32
	1980-1981		1	1	2	6	5	1		16	4	12			16	32
B. Direction exécutive et administration ....	1978-1979	6	1	11	6	11	8	9	9	61	16	49	1	1	67	128
	(B)									1					1	1
	(C)		1	-1	1	-1										
	1980-1981	6	2	10	7	10	8	9	10	62	16	49	1	1	67	129
Cabinet du Secrétaire général .....	1978-1979		1	3	3	5	3	4	4	23	6	25	1	1	33	56
	(C)				1	-1										
	(E)	1	-1													
	1980-1981	1		3	4	4	3	4	4	23	6	25	1	1	33	56
Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale .....	1978-1979	1		1	1	1	3	2	1	10	3	5			8	18
	(B)								1	1					1	1
	1980-1981	1		1	1	1	3	2	2	11	3	5			8	19
Bureau des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales .....	1978-1979	2		4	1	2	1	1	2	13	3	9			12	25
	1980-1981	2		4	1	2	1	1	2	13	3	9			12	25
Bureau des questions politiques spéciales .....	1978-1979	1		1				1		3	1	2			3	6
	(E)		1							1					1	1
	1980-1981	1	1	1				1		4	1	2			3	7
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève .....	1978-1979	1		2	1	3	1	1	2	11	3	8			11	22
	(C)		1	-1												
	1980-1981	1	1	1	1	3	1	1	2	11	3	8			11	22

Chapitre du budget et unité administrative	Catégories et classes																	
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL	
2. AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE; MAINTIEN DE LA PAIX .....	1778-1979	1	4	5	23	37	64	27	9	170	13	56		298		247	614	784
	(B)						1	-1					1			1	1	1
	(C)																	
	1980-1981	1	4	5	23	37	65	26	9	170	13	56		299		247	615	785
B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité .....	1778-1979	1	1	3	11	18	27	14	8	83	12	43				55	138	
	1980-1981	1	1	3	11	18	27	14	8	83	12	43				55	138	
D. Missions spéciales .....	1778-1979		2		2	3	1			8	1	4		298		247	550	558
	(B)												1			1	1	1
	1980-1981		2		2	3	1			8	1	4		299		247	551	559
E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	1778-1979		1	2	10	16	36	13	1	79		9				9	88	
	(C)						1	-1										
	1980-1981		1	2	10	16	37	12	1	79		9				9	88	
3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION .....	1778-1979	1	1	2	7	13	14	12	14	64	7	36				8	51	115
	(B)							2	1	3		3					3	6
	(C)			1	1	-2	1	-1	1	1		-1					-1	-1
	(E)																-1	-1
	1980-1981	1	1	3	8	11	15	13	16	68	6	38				8	52	120
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation .....	1778-1979	1		1	5	8	9	8	6	38	5	22				27	65	
	(E)										-1					-1	-1	
	1980-1981	1		1	5	8	9	8	6	38	4	22				26	64	
C. Namibie .....	1778-1979		1		2	1	1	1	5	12	1	5				8	14	26
	(C)			1	-1				1	1		-1				-1	-1	
	1980-1981		1	1	1	2	1	1	6	13	1	4				8	13	26
D. Centre contre l'apartheid .....	1778-1979			1		3	4	3	3	14	1	9				10	24	
	(B)							2	1	3		3				3	6	
	(C)				2	-2	1	-1										
	1980-1981			1	2	1	5	4	4	17	1	12				13	30	
5. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE .....	1778-1979	1		3	4	6				14	1	10				11	25	
	(B)		1							1	1	1				2	3	
	1980-1981	1	1	3	4	6				15	2	11				13	28	
6. DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES .....	1778-1979	1	3	8	27	55	81	66	50	291	41	194				235	526	
	(B)				1			1		2							2	
	(C)			1	-1													
	(E)					-5				-5							1	-5
	(F)					1				1		1					2	2
	1980-1981	1	3	9	27	55	77	67	50	289	41	195				236	525	
7. DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT .....	1778-1979	1	1	2	8	12	34	17	7	82	19	96				115	197	
	(B)			1						1		1				1	2	
	1980-1981	1	1	3	8	12	34	17	7	83	19	97				116	199	

Catégories et classes																	
Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL
6. BUREAU DES SERVICES DU SECRETARIAT POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES .....	1978-1979 (B)	1	1	1	4	5	8		20	6	9					15	35
	(C)						-1		1		1					1	1
1980-1981	1	1	1	4	6	7		20	6	10						16	36
9. SOCIETES TRANSNATIONALES .....	1978-1979 (C)	1	2	4	11	12	11	5	46	7	21				4	32	78
	(E)				-1	1			1								
1980-1981	1	2	4	10	13	11	5	46	7	21				4	32	78	
10. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE .....	1978-1979 (C)	1		1	11	23	32	21	121	8	103					111	232
	(E)				1	-1	1		1								1
1980-1981	1		1	11	24	32	21	122	8	103					111	233	
11. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE .....	1978-1979 (B)	1		1	11	25	51	33	172						351	351	523
	(C)				1	1	2	1	4								4
(E)					1	1	1	(1)	1								1
1980-1981	1		1	12	25	53	53	32	177						351	351	526
12. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE .....	1978-1979 (B)	1		1	13	35	53	49	183						381	381	564
	(C)				1	1	1		2						5	5	7
(E)					1	-1	1		1								1
1980-1981	1		1	13	37	54	49	31	186						386	386	572
13. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE .....	1978-1979 (B)	1		1	13	28	49	63	188						384	384	572
	(C)				1	1	1		3								3
(E)						1		2	2					-2	-2		1
1980-1981	1		1	13	29	51	64	35	194						382	382	576
14. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE .....	1978-1979 (B)	1		1	7	18	30	28	94						144	144	238
	(E)					2	1	1	3						4	4	7
1980-1981	1		1	7	20	32	28	9	98						148	148	246
15. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT .....	1978-1979 (B)	1	1	9	17	46	52	59	216	14	169					183	399
	(C)				1	3	3	4	11		4					4	15
(E)					1	-1		1	1						-1		
1980-1981	1	1	9	18	50	54	63	32	228	13	173					186	414
17. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .....	1978-1979 (B)	1	1	5	23	72	104	88	340	20	325			25		370	710
	(C)				1	2	4	1	7	1	4				5	5	12
1980-1981	1	1	5	24	73	108	89	46	347	21	329			25		375	722
18. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT .....	1978-1979	1	2	3	4	10	14	4	41	1	5				64	70	111
	1980-1981	1	2	3	4	10	14	4	41	1	5				64	70	111
19. CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) .....	1978-1979 (D)	1		1	1	5	9	10	32						20	20	52
	(E)				1	2	4	5	12		2				10	12	24
1980-1981	1		1	2	7	13	15	5	44		2			30	32	76	

Chapitre du budget et unité administrative		Catégories et classes																
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories								
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	lère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL
20.	CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES .....	1978-1979 (B)			1	3	4	9	7	8	32		4	22			26	58
		1980-1981			1	3	4	9	7	8	32		4	23			27	59
21.	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES .....	1978-1979 (C)	1		2	8	32	27	19	13	102		4	64		122	190	292
		1978-1979 (F)		1	-1	1	-1		1		3			1		1	2	5
		1980-1981	1	1	1	10	32	27	20	13	105		4	65		123	192	297
22.	BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE .....	1978-1979 (F)	1		1	2	3	4	2	1	14		1	10			11	25
		1980-1981			1	1	2	2		2	7		1	1			2	9
23.	DROITS DE L'HOMME .....	1978-1979 (B)			1	2	9	13	12	8	45		2	30			32	77
		1980-1981			1	2	9	14	14	8	48		2	31			33	81
25.	COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE .....	1978-1979		1	1	1	3	3	2	5	16		6	15			21	37
		1980-1981		1	1	1	3	3	2	5	16		6	15			21	37
26.	ACTIVITES JURIDIQUES .....	1978-1979 (B)	1		2	6	12	17	11	5	54		8	35			43	97
		1980-1981			2	6	12	17	11	6	55		8	36			44	99
	A. Organes directeurs .....	1978-1979					1				1		1				1	2
		1980-1981					1				1		1				1	2
	C. Bureau des affaires juridiques .....	1978-1979 (B)	1		2	6	11	17	11	5	53		7	35			42	95
		1980-1981			2	6	11	17	11	6	54		7	36			43	97
27.	INFORMATION .....	1978-1979 (B)	1		4	17	34	63	50	35	204		36	106		302	444	648
		1978-1979 (C)					1	5		2	8		2	7			9	17
		1978-1979 (D)						1			1		1	-1			1	2
		1980-1981	1		4	17	34	65	55	37	213		39	113		302	454	667
	A. Département de l'information (New York) .....	1978-1979 (B)	1		4	11	19	28	44	29	136		32	90			122	258
		1978-1979 (C)					1	5		2	8		2	7			9	17
		1978-1979 (D)						1			1		1	-1			1	2
		1978-1979 (E)					1	-1	1		1			1			1	1
		1980-1981	1		4	11	19	31	48	32	146		35	97			132	278
	B. Service d'information (Genève) .....	1978-1979 (B)				1	3	7	1	4	16		4	16			20	36
		1980-1981				1	3	7	2	3	16		4	16			20	36
	C. Centres d'information .....	1978-1979 (E)				5	12	28	5	2	52					302	302	354
		1980-1981				5	12	27	5	2	51					302	302	353

Chapitre du budget et unité administrative	Catégories et classes																
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL
28. ADMINISTRATION, GESTION ET SERVICES GÉNÉRAUX .....	1978-1979	1	3	16	28	67	90	86	87	378	137	776	220	413		1 546	1 924
	(B)					1	4	4	2	11	2	11		2		15	26
	(C)			1	-1	1	-1	2	-2								
	(D)				1			1		2		2				2	4
	(E)								-1	-1		-2				-2	-3
	(F)							-1		-1		-1				-1	-2
	1980-1981	1	3	17	28	69	93	92	86	389	139	786	220	415		1 560	1 949
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'Administration et à la gestion .....	1978-1979	1			1	1				3	2	2				4	7
	(B)									1							1
	1980-1981	1			1	1				4	2	2				4	8
B. Bureau des services financiers .....	1978-1979		1	4	8	14	14	18	15	74	28	66				94	168
	(B)					1						2				2	2
	(C)							-1									
	(D)				1			1		2		1				1	3
	1980-1981		1	4	9	15	14	18	15	76	28	69				97	173
C. Bureau des services du personnel .....	1978-1979		1	4	3	12	19	14	3	56	19	82				101	157
	(B)						2	1	1	4		2				2	6
	(C)						-1	2	-1								
	(F)							-1		-1		-1				-1	-2
	1980-1981		1	4	3	12	20	16	3	59	19	83				102	161
D. Bureau des services généraux (New York) .....	1978-1979		1	3	5	12	14	14	23	72	51	251	220	193		715	787
	(B)					1	1	1		3	2	2		1		5	8
	1980-1981		1	3	5	13	15	15	23	75	53	253	220	194		720	795
E. Service de gestion administrative .....	1978-1979				3	4	3	1		11	2	7				9	20
	(C)				1	-1											
	1980-1981				1	2	4	3	1	11	2	7				9	20
F. Division de vérification intérieure des comptes .....	1978-1979				1	3	6	9	10	29	4	9				13	42
	1980-1981				1	3	6	9	10	29	4	9				13	42
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information .....	1978-1979				1	2	3	11	8	4	23					29	58
	(E)							-1		-1						-1	
	1980-1981				1	2	3	11	8	3	28	6	23			29	57
H. Services administratifs et financiers (Genève) .....	1978-1979				1	3	7	4	11	36	7	60				67	103
	(B)							1		1		2				2	3
	(D)											1				1	1
	1980-1981				1	3	7	4	12	37	7	63				70	107
I. Division des services généraux (Genève) .....	1978-1979				1	4	3	2	10	20	11	213		109		333	353
	(B)											1		1		2	2
	(C)							1	-1								
	1980-1981				1	4	3	3	9	20	11	214		110		335	355

Chapitre du budget et unité administrative	Catégories et classes																
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales) .....																	
1978-1979				1	2	3	4	8	18	3	15					18	36
1980-1981				1	2	3	4	8	18	3	15					18	36
L. Activités administratives financées en commun .....			2	1	4	11	3	4	25	4	31				35	60	
(B)						1	1		2		2				2	4	
(E)											-2				-2	-2	
1980-1981			2	1	4	12	4	4	27	4	31				35	62	
Commission de la fonction publique internationale .....			1	1	2	9	2	2	17	3	19				22	39	
(B)						1	1		2		2				2	4	
1980-1981			1	1	2	10	3	2	19	3	21				24	43	
Corps commun d'inspection .....			1		2	2	1	2	8	1	12				13	21	
(E)											-2				-2	-2	
1980-1981			1		2	2	1	2	8	1	10				11	19	
M. Services administratifs (Vienne) .....					1	2	2		5		17			111	128	133	
1980-1981					1	2	2		5		17			111	128	133	
29. SERVICES DE CONFERENCE ET BIBLIOTHIQUE .....	1		6	16	65	267	530	133	1 018	142	1 013			29	1 184	2 202	
(B)					3	13	30	5	51	1	30			1	32	85	
(C)					1	-1	5	-5		2	6			-8			
(D)					1	14	24		39		61				61	100	
1980-1981	1		6	16	70	293	589	133	1 108	145	1 110			22	1 277	2 385	
A. Département des conférences .....	1		4	10	38	168	335	85	641	117	555			21	695	1 334	
(B)					3	11	25	5	44	1	25			1	27	71	
(C)										2	-2						
(D)											7				7	7	
1980-1981	1		4	10	41	179	365	85	685	120	585			22	727	1 412	
B. Service des conférences (Genève) .....			1	3	23	90	158	18	293	14	360				374	667	
(B)						2	5		7		4				4	11	
(C)					1	-1											
(D)					1	14	24		39		54				54	93	
1980-1981			1	3	25	105	187	18	339	14	418				432	771	
D. Bibliothèque (New York) .....			1	2	2	7	33	21	66	8	72			8	88	154	
(C)											8			-8			
1980-1981			1	2	2	7	33	21	66	8	80				88	154	

		Catégories et classes																	
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
Chapitre du budget et unité administrative		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1ère classe	Autres classes	Agents du service de sécurité	Agents du service mobile	Travailleurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL GENERAL	
E. Bibliothèque (Genève) .....	1978-1979 (B)				1	2	2	4	9	18	3	26					29	47	
	1980-1981				1	2	2	4	9	18	3	27					30	48	
TOTAL ...	1978-1979	26	21	93	265	648	1 111	1 255	601	4 020	498	3 163	221	298	468	2 027	6 675	10 695	
	(B)		1	1	3	13	30	52	12	112	7	65		1	3	9	85	197	
	(C)		2	1	2	-1	-1	5	-4	4	3	3			-8	-2	-4	197	
	(D)				2	3	19	30		34		66				10	76	130	
	(E)								-1	-1	-1	-2					-5	-4	
	(F)				2	3	3		2	10	1	2				1	4	14	
	1980-1981	26 a/	24	95	274	666	1 162	1 342	610	4 199	508	3 297	221	299	465	2 045	6 835	11 032	
Chapitres des recettes																			
5. ACTIVITES PRODUCTRICES DE RECETTES .....	1978-1979				1	5	4	9	12	31	24	112	2				138	169	
	(B)								1	1							1	1	
	(D)						1	1		2	4	12					16	18	
	(E)								-1	-1	-1	-4					-5	-6	
	1980-1981				1	5	5	10	12	33	27	120	2				149	182	

a/ Dont un poste de Directeur général.

#### IV. EXAMEN DE QUESTIONS SPECIALES

##### A. Planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies

48. La Cinquième Commission a examiné la question de l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination et du Corps commun d'inspection relatives à la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies, à ses 32ème, 34ème, 54ème et 74ème séances, entre le 30 octobre et le 7 décembre.

49. Pour examiner cette question, la Commission était saisie du rapport du Comité du programme et de la coordination 17/, d'une étude approfondie sur le processus de planification à moyen terme (E/AC.51/97 et Add.1 et 2) établie par le Secrétariat et du rapport du Corps commun d'inspection (A/34/84).

50. A sa 74ème séance, le 7 décembre, le représentant de la République-Unie du Cameroun a présenté un projet de résolution (A/C.5/34/L.38) au nom des pays suivants : Barbade, Belgique, Burundi, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Kenya, Maroc, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Tchad et Yougoslavie. Il a en outre annoncé que l'Argentine, l'Autriche, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Zaïre s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution.

51. A la même séance, la Commission a adopté, sans procéder à un vote, le projet de résolution A/C.5/34/L.38 (voir plus loin, par. 122, projet de résolution I).

##### B. Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

52. La Commission a examiné cette question à ses 59ème et 64ème séances, les 27 et 29 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/4 et Corr.1) et du rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.1).

53. A la 64ème séance, le 29 novembre, le représentant de la Pologne a présenté un projet de résolution (A/C.5/34/L.26) au nom des pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Maroc, Mexique, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques (auxquels se sont joints ultérieurement la Barbade, le Cap-Vert et la France); ce projet de résolution se lisait comme suit :

---

17/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 38 (A/34/38).

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, dans laquelle elle priait notamment le Secrétaire général d'inclure dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérés par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets, ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle soulignait la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, dans laquelle elle priait instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Rappelant aussi sa résolution 33/204, dans laquelle elle priait le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions des résolutions susmentionnées et de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, sur les mesures prises,

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces afin de réaffecter des ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 18/ et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 19/;

2. Note avec préoccupation que le Comité du programme et de la coordination a conclu que les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 33/204 de l'Assemblée générale étaient insuffisants;

3. Demande au Secrétaire général d'identifier sans plus attendre les activités qui sont, à son avis, d'une utilité marginale et inefficaces et de faire rapport à ce sujet au Comité du programme et de la coordination lors de sa session de 1980;

---

18/ A/C.5/34/4 et Corr.1.

19/ A/34/7/Add.1.

4. Prie le Secrétaire général de faire également rapport au Comité du programme et de la coordination, lors de sa session de 1980, sur les activités achevées, sur les ressources ainsi libérées et sur les conséquences qui en résultent pour le budget-programme;

5. Prie en outre le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) et de ses réaffirmations subséquentes."

54. A la même séance, le représentant de la Tunisie a présenté un amendement (A/C.5/34/L.29) au projet de résolution A/C.5/34/L.26, amendement qui se lisait comme suit :

a) Au paragraphe 1, insérer après les mots "Secrétaire général" les mots "et notamment du paragraphe 20";

b) Au paragraphe 3, remplacer le texte existant par le texte suivant :

"3. Demande au Secrétaire général de proposer à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session les critères et modalités favorisant la mise au point d'un processus efficace d'identification des activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;"

55. A la suite de consultations, le représentant de la Pologne a annoncé que les coauteurs proposaient de modifier le projet de résolution en ajoutant à la fin du paragraphe 3 du dispositif les mots : "y compris les critères utilisés pour identifier lesdites activités" et en insérant le nouveau paragraphe 5 ci-après (le paragraphe 5 initial devenant le paragraphe 6) :

"5. Prie le Secrétaire général de proposer à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, les critères et modalités propres à favoriser la mise au point d'un processus efficace d'identification des activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;"

56. A la 64ème séance également, la Commission a adopté, sans opposition, le projet de résolution A/C.5/34/L.26, tel qu'il avait été modifié (voir plus loin, par. 122, projet de résolution II).

#### C. Services linguistiques arabes au Secrétariat

57. La Commission a examiné la question des services linguistiques arabes au Secrétariat à ses 38ème, 39ème, 40ème, 52ème et 73ème séances, les 6, 7, 8 et 19 novembre et le 6 décembre.

58. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Une note du Secrétariat (A/C.5/33/L.49) sur les services arabes de traduction pour l'Assemblée générale et ses grandes commissions;

b) Le rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/28) dans lequel il récapitulait la situation en ce qui concerne les services linguistiques arabes fournis à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions en application de la résolution 3190 (XXVIII) de l'Assemblée;

c) Une note du Secrétariat (A/C.5/34/L.9) concernant la question des comptes rendus analytiques de séances en arabe;

d) Une lettre datée du 14 novembre, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et par le Président du Groupe arabe (A/C.5/34/41).

59. A la 52<sup>ème</sup> séance, le 19 novembre, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a présenté un projet de résolution (A/C.5/34/L.16) au nom des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Chypre, Colombie, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Maldives, Maroc, Mauritanie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Viet Nam, Yémen et Yémen démocratique; il a en même temps annoncé que les pays ci-après s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution : Bénin, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Malaisie, Mexique, Philippines, Portugal, Sénégal, Tchad, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie.

60. Les incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/34/L.16 ont été exposées oralement par le représentant du Secrétaire général à la même séance 20/.

61. A la même séance, la Commission a adopté, sans procéder à un vote, le projet de résolution A/C.5/34/L.16 (voir plus loin, par. 122, projet de résolution III).

---

20/ Ces incidences ont ultérieurement été publiées sous la cote A/C.5/34/46.

D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

62. La Commission a examiné cette question à ses 73ème et 77ème séances, les 6 et 11 décembre, respectivement. Elle était saisie d'une note de son Président (A/C.5/34/76), par laquelle ce dernier informait la Commission que la Deuxième Commission, à sa 49ème séance, avait décidé de renvoyer le projet de résolution A/C.2/34/L.32 à la Cinquième Commission pour examen supplémentaire.

63. A la 73ème séance, le représentant de l'Inde, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a présenté le projet de résolution A/C.2/34/L.32. Par la suite, à la 77ème séance, le représentant de l'Inde a présenté une version révisée (A/C.5/34/L.42) de ce projet de résolution, dans laquelle le paragraphe 3 avait été modifié. Le texte initial de ce paragraphe se lisait comme suit :

"Prie en conséquence le Secrétaire général de faire apporter des ajustements au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 de manière que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dispose de crédits supplémentaires de 1 200 000 dollars pour le système de consultations, de 861 000 dollars pour la Banque d'informations industrielles et techniques et de 1 272 000 dollars pour l'assistance technique."

Le texte modifié se lisait comme suit :

"Prie en conséquence le Secrétaire général de présenter durant la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des propositions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'exécuter les programmes concernant le système de consultations, la Banque d'informations industrielles et techniques et l'assistance technique que le Conseil du développement industriel a approuvés et que le Conseil économique et social a avalisés."

64. A sa 77ème séance, la Commission, ayant noté les propositions faites par le Secrétaire général (A/C.5/34/88) en réponse à la demande formulée au paragraphe 3 du projet de résolution révisé, a adopté le projet de résolution A/C.5/34/L.42 par 67 voix contre 12, avec 16 abstentions (voir plus loin, par. 122, projet de résolution IV). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guyane, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

/...

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède.

E. Dépenses relatives aux activités de conférence

65. A la 52ème séance, le 19 novembre, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté un projet de résolution (A/C.5/34/L.14) qui se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné le chapitre 29 du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1980-1981 21/ et le chapitre correspondant du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 22/,

Estimant nécessaire de freiner, à l'avenir, l'accroissement des dépenses au titre des activités de conférence de l'Organisation des Nations Unies,

Prie le Secrétaire général de s'abstenir de présenter des demandes de crédits additionnels pour financer des activités de conférence au cours de l'exercice biennal 1980-1981."

66. Le représentant de la Tunisie a proposé d'ajouter les mots "dans toute la mesure du possible" après le mot "s'abstenir" dans le paragraphe du dispositif.

67. Le représentant de la Turquie a proposé de supprimer l'expression "à l'avenir" dans le second alinéa du préambule.

68. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que sa délégation accepterait les amendements proposés par la Tunisie et la Turquie. Le représentant de l'Algérie a alors proposé de modifier le second alinéa du préambule comme suit :

"Estimant nécessaire de gérer avec le maximum d'efficacité les ressources allouées aux activités de conférence de l'Organisation des Nations Unies,".

La Commission a adopté cet amendement sans opposition.

69. A la même séance, le 19 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/34/L.14, tel qu'il avait été modifié, par 32 voix contre 28, avec 37 abstentions (voir plus loin par. 122, projet de résolution V).

---

21/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1).

22/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), chap. II, par. 29.1 à 29.54.

F. Examen des procédures de passation des marchés

70. A la 82ème séance, le 13 décembre, le représentant du Panama a présenté un projet de résolution (A/C.5/34/L.20) et annoncé que la Jamahiriya arabe libyenne s'était portée coauteur du projet de résolution, lequel se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale,

Notant que les crédits ouverts au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour la construction de locaux sont considérables,

Notant en outre que le volume et la valeur des biens et équipements excédentaires iront sans doute en augmentant au fur et à mesure de l'expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant présent à l'esprit le fait que le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'il avait formulé des recommandations visant à améliorer les procédures d'achat et d'inventaire (A/34/486),

Désireuse de faire en sorte que les ressources de l'Organisation des Nations Unies soient utilisées de la manière la plus économique,

1. Prie le Secrétaire général de revoir les procédures actuelles de passation des marchés de construction en tenant compte de la possibilité de faire des appels à soumissions sur le plan international, et de lui présenter un rapport sur cette question à sa trente-cinquième session;

2. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter, à sa trente-cinquième session, un rapport sur les procédures actuelles en matière de liquidation de biens et équipements excédentaires, ainsi que des recommandations sur la manière d'améliorer ces procédures en vue de tirer un revenu maximum de la vente desdits biens et équipements."

71. A la même séance, le représentant des Philippines a proposé le texte suivant comme nouveau troisième alinéa du préambule :

"Préoccupée par l'augmentation du coût des travaux de construction".

Cette proposition a été acceptée par les coauteurs.

72. A la suite d'une discussion sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, au cours de laquelle les représentants de la Tunisie, de l'Italie et des Etats-Unis d'Amérique ont proposé des modifications de l'énoncé dudit paragraphe, les auteurs ont déclaré qu'ils modifiaient le texte de ce paragraphe comme suit :

"1. Prie le Secrétaire général de revoir les procédures actuelles de passation des marchés, y compris, en particulier, des marchés de construction, en tenant compte de la possibilité de faire davantage d'appels à soumissions sur le plan international, et de lui faire rapport sur cette question lors de sa trente-cinquième session;"

73. A sa 82ème séance également, la Commission a adopté, sans qu'il soit mis aux voix, le projet de résolution A/C.5/34/L.20, tel qu'il avait été modifié (voir plus loin, par. 122, projet de résolution VI).

G. Ressources nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

74. La Commission a examiné cette question à sa 81ème séance, le 13 décembre. Elle était saisie d'une note de son Président (A/C.5/34/77) par laquelle ce dernier informait la Commission que la Deuxième Commission, à sa 54ème séance, le 1er décembre, avait décidé de renvoyer le projet de résolution A/C.2/34/L.68 ainsi que l'état des incidences administratives et financières y relatif (A/C.2/34/L.82) à la Cinquième Commission pour examen supplémentaire. La Commission était également saisie d'un état supplémentaire (établi par le Secrétaire général) des incidences administratives et financières du projet de résolution (A/C.5/34/77/Add.1).

75. A la même séance, le représentant de l'Inde a présenté le projet de résolution A/C.2/34/L.68 au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

76. A sa 81ème séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/34/L.68 par 72 voix contre 9, avec 7 abstentions (voir plus loin, par. 122, projet de résolution VII).

H. Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

77. A sa 51ème séance, le 19 novembre, la Commission a examiné la question de la création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/5), du rapport du Corps commun d'inspection (A/34/380) et du rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.2).

78. A la même séance, le représentant du Mexique a présenté oralement le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale décide, sous réserve que des contributions volontaires supplémentaires soient disponibles, de prolonger d'un an le projet pilote relatif au Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information et, en conséquence, de déterminer à sa trente-cinquième session s'il y a lieu ou non de maintenir le Groupe des systèmes d'information."

79. A la 51ème séance également, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a proposé oralement un amendement consistant à insérer dans le projet de décision proposé par le Mexique, après les mots "systèmes d'information", le membre de phrase suivant :

", de faire surveiller attentivement l'utilisation du système pilote au moyen de méthodes statistiques éprouvées, de soumettre ce système au Bureau interorganisations pour examen et observations, un rapport sur les résultats de cet examen devant être distribué aux délégations au plus tard le 1er août 1980,".

80. L'auteur du projet de décision a accepté l'amendement présenté oralement par les Etats-Unis d'Amérique.

81. A sa 51ème séance également, la Commission a adopté, par 78 voix contre 9, avec une abstention, le projet de décision, tel qu'il avait été modifié (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect.I).

I. Prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour 1980

82. La Commission a examiné cette question à sa 54ème séance, le 20 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/19) et du rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.7).

83. A la même séance, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépense présentées pour 1980 pour le Centre international de calcul (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. II).

/...

J. Améliorations à apporter aux systèmes de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

84. A la 54ème séance, le 20 novembre, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté le projet de décision suivant (A/C.5/34/L.17):

"L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner la priorité à la mise en oeuvre des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et visant à apporter des améliorations aux systèmes de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, et notamment :

a) de renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, de guider et de diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières;

b) de créer aussitôt que possible un groupe des systèmes qui serait chargé de s'occuper exclusivement du système général de gestion et de contrôle financiers;

c) d'établir le manuel financier pour lequel des crédits spéciaux ont été prévus."

85. A la même séance, à la suite de la discussion qui a eu lieu, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a modifié oralement le projet de décision en ajoutant après les mots "de donner la priorité", le membre de phrase ", en appliquant la résolution 33/10 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1978,".

86. A sa 54ème séance également, la Commission a adopté, sans procéder à un vote, le projet de décision révisé (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. III).

K. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève

87. La Commission a examiné cette question à ses 53ème et 54ème séances, le 20 novembre. Elle était saisie du rapport pertinent du Secrétaire général (A/C.5/34/23).

88. A la 53ème séance, le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport dudit Comité.

89. Dans son rapport, le Comité consultatif recommandait d'approuver les mesures proposées par le Secrétaire général aux paragraphes 12 et 22 de son rapport (A/C.5/34/23), qui concernaient respectivement la villa "Les Feuillantines" et le projet de transfert à la ville de Genève de biens appartenant à l'ONU.

90. A la 54ème séance, le représentant de la Tunisie, a proposé que le Secrétaire général soit prié de faire rapport à l'Assemblée générale, dans le contexte du projet de budget-programme pour 1982-1983, sur les mesures qu'il aurait prises pour donner suite à ses propositions.

91. A la même séance, la Commission a approuvé les propositions ci-dessus sans procéder à un vote (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. IV).

L. Formation du personnel (Commissions régionales) : Cours de formation de traducteurs-rédacteurs des comptes rendus analytiques à la Commission économique pour l'Afrique

92. A sa 59<sup>ème</sup> séance, le 27 novembre, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/33) sur les montants estimatifs révisés concernant la formation du personnel dans les commissions régionales, ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.10).

93. A la même séance, sur proposition du Président, la Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations que le Comité consultatif avait formulées au paragraphe 6 de son rapport (A/34/7/Add.10) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. V).

M. Indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de maladie, de blessures ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles à l'Organisation des Nations Unies

94. La Commission a examiné cette question à sa 57<sup>ème</sup> séance, le 23 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/9) et du rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.8).

95. A la même séance, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les recommandations que le Comité consultatif avait formulées aux paragraphes 5 et 6 de son rapport (A/34/7/Add.8) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. VI).

N. Voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies

96. A sa 59<sup>ème</sup> séance, le 27 novembre, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies (A/C.5/34/39). A la même séance, le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport dudit Comité.

97. A sa 59<sup>ème</sup> séance également, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/39) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. VII).

O. Nomenclature des services du Secrétariat

98. A sa 59<sup>ème</sup> séance, le 27 novembre, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/C.5/34/32).

/...

99. A la même séance, le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

100. A la 59ème séance également, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/32) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. VIII).

P. Ecole internationale des Nations Unies

101. La Commission a examiné cette question à ses 66ème, 69ème et 71ème séances, le 30 novembre et les 4 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/C.5/34/36), ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif (A/34/7/Add.11).

102. A la 69ème séance, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté oralement le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale décide que la question d'une subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies est reportée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies est prié d'examiner les comptes de l'Ecole, ainsi que le déficit avec lequel elle serait aux prises, ses politiques en matière de bourses et ses besoins quant à l'entretien du bâtiment, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session."

103. A la 71ème séance, le 5 décembre, le représentant de la Tunisie a proposé que la Commission vote séparément sur les deux parties de la proposition des Etats-Unis, à savoir :

- a) La première partie tendant à ce que "la question d'une subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies soit reportée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale", et
- b) La seconde partie tendant à ce que "le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies soit prié d'examiner les comptes de l'Ecole et le déficit avec lequel elle serait aux prises ses politiques en matière de bourses et ses besoins quant à l'entretien du bâtiment, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session."

104. La Commission a rejeté la première partie du projet de décision par 48 voix contre 9, avec 23 abstentions. Le représentant de la Tunisie a alors proposé de modifier comme suit la seconde partie du texte :

"L'Assemblée générale décide, parallèlement à l'octroi d'une subvention de 3 515 000 dollars à l'Ecole internationale des Nations Unies, de prier le Comité des commissaires aux comptes d'examiner les comptes de l'Ecole, ainsi que son déficit accumulé, ses politiques en matière de bourses et ses besoins quant à l'entretien du bâtiment, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session."

/...

105. A la même séance, les représentants de la Sierra Leone et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont présenté des sous-amendements à l'amendement ci-dessus, mais les ont retirés ultérieurement.

106. A la 71ème séance également, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié, par 83 voix contre zéro, avec 8 abstentions (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. IX).

Q. Procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies

107. La Commission a examiné cette question à ses 80ème et 81ème séances, le 13 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/C.5/34/34 et Corr.1 et Add.1) ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif (A/34/7/Add.20).

108. A la 80ème séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé d'ouvrir un crédit de 15 599 700 dollars pour la phase II du programme d'amélioration des installations du Siège et un crédit de 3 161 000 dollars pour la phase III, en sus des montants déjà approuvés aux budgets-programmes de 1976-1977 et de 1978-1979 ou inscrits au projet de budget-programme pour 1980-1981.

109. A sa 81ème séance, la Commission a approuvé, par 67 voix contre 11, avec 22 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 18 760 700 dollars au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie.

/...

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Inde, Iraq, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Barbade, Belgique, Brésil, Cap-Vert, Chine, Congo, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Luxembourg, Malawi, Mexique, Mozambique, Panama, Pérou, Portugal, Roumanie, Sierra Leone, Tchad, Yougoslavie.

110. A la même séance, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 11 de son rapport (A/34/7/Add.20) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. X).

#### R. Locaux des Nations Unies à Nairobi

111. La Commission a examiné cette question à sa 82ème séance, le 14 décembre 1979. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/43) et du rapport connexe du Comité consultatif (A/34/7/Add.21).

112. A la même séance, comme suite à une proposition du Président, la Commission a décidé, par 85 voix contre 8, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations formulées dans les paragraphes 6, 11 et 14 du rapport du Comité consultatif (A/34/7/Add.21) (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. XI).

113. A sa 82ème séance également, la Commission a approuvé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 916 000 dollars au chapitre 32.

114. Le représentant du Canada a présenté un projet de décision (A/C.5/34/L.45). La Commission a adopté le projet de décision A/C.5/34/L.45 sans qu'il soit mis aux voix (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. XII).

#### S. Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale

115. A la 85ème séance, le 18 décembre, le représentant du Pakistan a présenté un projet de décision (A/C.5/34/L.47), dont le texte anglais a été modifié oralement par l'insertion, au paragraphe premier, des mots "du Président" devant les mots "du Comité consultatif".

116. A la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/34/L.47, tel qu'il avait été modifié en anglais, par 76 voix contre 10, avec 13 abstentions (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. XIII).

T. Financement des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer aux réunions de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

117. La Commission a examiné cette question à ses 86ème et 87ème séances, le 18 décembre, dans le cadre de l'examen des incidences financières du projet de résolution qu'elle avait précédemment adopté (par. 122, projet de résolution IV).

118. A la 86ème séance, le représentant de la Tunisie a proposé que la Commission recommande d'approuver un crédit de 100 000 dollars au chapitre 17 pour les frais de voyage de 50 représentants de pays les moins avancés pour qu'ils puissent se rendre aux réunions de consultation. A la suite d'un débat où plusieurs délégations ont fait des suggestions ou des propositions, à sa 87ème séance, la Commission a approuvé par 65 voix contre 12, avec 11 abstentions, la recommandation suivante, à savoir que :

"L'Assemblée générale ouvre un crédit supplémentaire de 100 000 dollars au chapitre 17 du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 au titre des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer aux réunions de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, étant entendu qu'il s'agit là d'une dérogation aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale", (voir plus loin, par. 122, projet de résolution XI, sect. XIV).

U. Ouverture de crédits au titre des frais de voyage du personnel de l'Organisation des Nations Unies

119. A la 87ème séance, le 18 décembre, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a proposé le projet de résolution suivant :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981,

Notant avec préoccupation la tendance à un accroissement constant et substantiel des crédits ouverts pour les frais de voyage du personnel de l'Organisation des Nations Unies,

1. Décide de réduire d'un million de dollars les crédits recommandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice biennal 1980-1981 au titre des frais de voyage du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire général de ventiler cette réduction entre les différents chapitres du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981."

120. A la même séance, la Commission a rejeté le projet de résolution par 54 voix contre 13, avec 27 abstentions.

#### V. DECISIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

121. A sa 60ème séance, le 27 novembre 1979, la Cinquième Commission a décidé de reporter à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale l'examen des questions ci-après qui était prévu au titre du point 98 de l'ordre du jour :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'étude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies 23/;

b) Rapport du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires 24/.

#### VI. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

122. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

---

23/ A/C.5/33/54 et Corr.1. Le rapport du Comité consultatif a été publié sous la cote A/33/7/Add.39.

24/ A/C.5/34/21.

PROJET DE RESOLUTION I

Planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies 25/

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 32/197 du 20 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, et sa résolution 33/118 du 19 décembre 1978, en particulier le paragraphe 4 dans lequel elle a accueilli avec satisfaction l'intention du Comité du programme et de la coordination de procéder à une étude approfondie du processus de planification des programmes lors de sa dix-neuvième session,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session 26/, les rapports du Secrétaire général 27/ et du Corps commun d'inspection 28/ sur la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les observations y relatives du Secrétaire général 29/,

Considérant que la planification à moyen terme doit renforcer, notamment, le rapport entre le plan et le développement, contribuer à une gestion meilleure et plus rationnelle des activités de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à une meilleure coordination interorganisations et à la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international et des stratégies internationales du développement,

1. Prend acte avec satisfaction des rapports susmentionnés;
2. Fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session 30/ et décide d'établir les principes et directives ci-après pour la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies :

---

25/ A la 111<sup>ème</sup> séance plénière, le 20 décembre 1979, le Rapporteur de la Cinquième Commission a indiqué, avant l'adoption de ce projet de résolution, que ce texte relevait du point 101 de l'ordre du jour (Corps commun d'inspection).

26/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 38 (A/34/38).

27/ E/AC.51/97 et Add.1 et 2.

28/ Voir A/34/84.

29/ A/34/84/Add.1.

30/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 38 (A/34/38), chap. II, par. 71 et 72.

- a) Le processus de planification, qui fait partie du processus général de gestion, doit être prospectif et dynamique; le plan doit avoir un caractère déductif, ses stratégies, orientations, objectifs et activités découlant des objectifs et orientations de politique générale arrêtés par les organes intergouvernementaux;
- b) Le plan à moyen terme doit traduire fidèlement en programmes les directives données par les organes délibérants;
- c) Le plan demeurera une proposition jusqu'au moment de son adoption par l'Assemblée générale et deviendra alors la principale directive de politique générale 31/;
- d) Le plan à moyen terme doit être global et non pas échelonné;
- e) La flexibilité du plan doit être assurée grâce à des révisions, par les organes intergouvernementaux, aussi détaillées qu'il le faut, pour y intégrer les incidences qu'ont sur les programmes les résolutions et décisions adoptées par ces organes ou les conférences internationales depuis l'adoption du plan;
- f) La participation effective des organes intergouvernementaux centraux et régionaux, sectoriels et techniques, à l'élaboration, à l'examen, ainsi qu'aux révisions et à l'évaluation du plan doit être assurée grâce à une période de préparation appropriée ainsi qu'à une meilleure coordination des calendriers de réunions;
- g) L'introduction du plan, qui constitue un élément clef intégral du processus de planification, doit mettre en relief les orientations de politique générale du système des Nations Unies, indiquer les objectifs et les stratégies à moyen terme ainsi que les tendances découlant des mandats reçus qui reflètent les priorités fixées par les organes intergouvernementaux;
- h) Le plan doit mettre l'accent sur la description des objectifs et de la stratégie, et la présentation et la structure des analyses qui y sont fournies doivent être adaptées au type et à la nature de chaque activité;
- i) Le plan doit servir de cadre à l'élaboration du budget-programme biennal;
- j) La densité des informations fournies dans le plan doit être adaptée à l'horizon dans le temps de la planification ainsi qu'aux besoins des organes d'examen;

---

31/ Réaffirmation du principe déjà établi à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 31/93 de l'Assemblée générale.

k) Le processus de planification doit tenir compte des besoins de la coordination interorganisations, cette coordination ne signifiant pas nécessairement la synchronisation des périodes de planification à l'échelle du système;

l) Le contrôle et l'évaluation des résultats sont des éléments clés du cycle de planification et de programmation; leurs mécanismes doivent être renforcés et leurs techniques perfectionnées; les indicateurs de résultats doivent être utilisés davantage;

m) Le plan à moyen terme doit porter sur une période de six ans;

n) Le prochain plan à moyen terme doit couvrir la période 1984-1989; de ce fait, la présentation du projet de plan pour la période 1982-1985, prévue pour 1980, n'est plus nécessaire;

o) Le plan en cours doit être réexaminé en temps opportun de manière à tenir compte de toutes les décisions ayant des incidences sur le programme pendant la période biennale 1980-1981;

p) Les activités nouvelles doivent être clairement identifiées dans le plan à moyen terme; le processus de planification doit également permettre d'identifier les activités achevées ou d'une utilité marginale;

q) L'accent doit être mis sur les objectifs et la stratégie; les objectifs doivent être, autant que possible, à délai déterminé et, chaque fois qu'un programme le permet, il doit être structuré en fonction des objectifs;

r) Les indications financières doivent être présentées dans le plan compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le plan à moyen terme pour la période 1980-1983 32/;

3. Approuve la demande faite au Secrétaire général, par le Comité du programme et de la coordination 33/, de présenter au Comité, lors de sa vingtième session, un projet de calendrier pour l'élaboration du projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989 ainsi que, sur la base des principes généraux et des recommandations spécifiques formulés par le Comité à sa dix-neuvième session, des programmes types permettant de clarifier les questions de la structure programmatique du plan à moyen terme, la nature des objectifs du plan et la possibilité de définir des objectifs à délai déterminé;

4. Prie le Comité du programme et de la coordination d'examiner de nouveau au cours de sa vingtième session la question de savoir si le plan doit être "fixe" ou "roulant" afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision à ce sujet lors de sa trente-cinquième session.

---

32/ A/33/345, par. 7 à 11.

33/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 38 (A/34/38), chap. II, par. 73.

PROJET DE RESOLUTION II

Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, dans laquelle elle a notamment prié le Secrétaire général d'inclure dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérés par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle a souligné la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, dans laquelle elle a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Rappelant également sa résolution 33/204 du 29 janvier 1979, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions des résolutions susmentionnées et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, sur les mesures prises,

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces afin de réaffecter des ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 34/ présenté en application de la résolution 33/204 de l'Assemblée générale, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 35/;

2. Note avec préoccupation que le Comité du programme et de la coordination a conclu 36/ que les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général étaient insuffisants;

---

34/ A/C.5/34/4 et Corr.1.

35/ A/34/7/Add.1.

36/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 38 (A/34/38), chap. VI, par. 11.

/...

3. Demande au Secrétaire général d'identifier sans plus attendre les activités qui sont, à son avis, d'une utilité marginale et inefficaces et de faire rapport à ce sujet au Comité du programme et de la coordination lors de sa vingtième session, en indiquant les critères utilisés pour identifier lesdites activités;

4. Prie le Secrétaire général de faire également rapport au Comité du programme et de la coordination, lors de sa vingtième session, sur les activités achevées, sur les ressources ainsi libérées et sur les conséquences qui en résultent pour le budget-programme;

5. Prie le Secrétaire général de proposer à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, les critères et modalités propres à favoriser la mise au point d'un processus efficace d'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces;

6. Prie en outre le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée et des résolutions subséquentes qui l'ont réaffirmée.

PROJET DE RESOLUTION III

Services linguistiques arabes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3190 (XXVIII) du 18 décembre 1973, par laquelle elle a décidé d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions,

Se référant à la résolution 115 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 3 juin 1979 37/, par laquelle la Conférence a recommandé à l'Assemblée générale de prendre les dispositions nécessaires pour inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de la Conférence,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 38/ et les notes connexes 39/ relatifs aux services linguistiques arabes à fournir à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions,

Notant avec préoccupation que les dispositions prises pour appliquer la résolution 3190 (XXVIII) n'ont pas permis d'assurer des services adéquats et efficaces à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions,

1. Prie le Secrétaire général de porter les services linguistiques arabes au même niveau que les services linguistiques assurés dans les autres langues officielles et langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, en adoptant des mesures efficaces visant notamment à :

a) Renforcer immédiatement le Service arabe de traduction au Siège de l'Organisation des Nations Unies en y créant un nombre suffisant de postes permanents pour que tous les documents de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions établis avant, pendant et après les sessions soient traduits dans les délais spécifiés et publiés en même temps que les versions établies dans les autres langues officielles;

b) Créer au Siège un groupe arabe d'interprétation doté d'un nombre suffisant de postes permanents pour assurer les services d'interprétation nécessaires à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions;

2. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application intégrale de la présente résolution et de présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.

---

37/ Voir TD/268, première partie, sect. A.

38/ A/C.5/34/28.

39/ A/C.5/33/L.49 et A/C.5/34/L.9.

PROJET DE RESOLUTION IV

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération internationale,

Rappelant également la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 40/, adoptés à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975, qui ont établi les principales mesures et les grands principes du développement et de la coopération industriels dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international,

Rappelant en outre sa résolution 33/78 du 15 décembre 1978, relative à la coopération en matière de développement industriel, et la résolution 1979/54 du Conseil économique et social, en date du 2 août 1979, sur la même question,

Considérant, en particulier, que l'industrialisation rapide des pays en développement est un élément indispensable et un instrument dynamique de la croissance autonome soutenue de leur économie et de leur transformation sociale,

Insistant sur la nécessité d'accélérer l'application des mesures visant à instaurer une coopération en matière de développement industriel, notamment celles qui sont prévues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, en vue de porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à 25 p. 100 du total, au moins, d'ici la fin du siècle, conformément à l'objectif énoncé dans la Déclaration de Lima,

1. Souligne que les propositions pour le budget-programme relatives à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 1980-1981 devraient tenir compte des priorités arrêtées par le Conseil du développement industriel à sa treizième session 41/ et approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/54;

---

40/ Voir A/10112, chap. IV.

41/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 16 (A/34/16).

2. Réaffirme que les programmes élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en ce qui concerne le système de consultations, la Banque d'informations industrielles et techniques et l'assistance technique sont hautement prioritaires et urgents pour les pays en développement et que l'expansion de ces programmes doit donc se poursuivre à un rythme soutenu pendant l'exercice biennal 1980-1981;

3. Prie en conséquence le Secrétaire général de présenter, durant la présente session de l'Assemblée générale, des propositions 42/ relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'exécuter les programmes concernant le système de consultations, la Banque d'informations industrielles et techniques et l'assistance technique que le Conseil du développement industriel a approuvés 41/ et que le Conseil économique et social a avalisés.

---

42/ Voir A/C.5/34/88.

PROJET DE RESOLUTION V

Dépenses relatives aux activités de conférence

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le chapitre 29 du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1980-1981 43/ et le chapitre correspondant du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 44/,

Estimant nécessaire de gérer avec le maximum d'efficacité les ressources allouées aux activités de conférence de l'Organisation des Nations Unies,

Prie le Secrétaire général de s'abstenir, dans la mesure du possible, de présenter des demandes de crédits additionnels pour financer des activités de conférence au cours de l'exercice biennal 1980-1981.

---

43/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata).

44/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), chap. II, par. 29.1 à 29.54.

PROJET DE RESOLUTION VI

Examen des procédures de passation des marchés

L'Assemblée générale,

Notant que les crédits ouverts au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour la construction de locaux sont considérables,

Notant en outre que le volume et la valeur des biens et équipements excédentaires iront sans doute en augmentant au fur et à mesure de l'expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies,

Préoccupée par l'augmentation du coût des travaux de construction,

Ayant présent à l'esprit le fait que le Comité des commissaires aux comptes a signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'il avait formulé des recommandations visant à améliorer les procédures d'achat et d'inventaire 45/,

Désireuse de faire en sorte que les ressources de l'Organisation des Nations Unies soient utilisées de la manière la plus économique,

1. Prie le Secrétaire général de revoir les procédures actuelles de passation des marchés, y compris, en particulier, des marchés de construction, en tenant compte de la possibilité de faire davantage d'appels à soumissions sur le plan international, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session;

2. Prie en outre le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur les procédures actuelles en matière de liquidation de biens et équipements excédentaires, ainsi que des recommandations sur la manière d'améliorer ces procédures en vue de tirer un revenu maximum de la vente desdits biens et équipements.

---

45/ Voir A/34/486.

PROJET DE RESOLUTION VII

Ressources nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 32/162 du 19 décembre 1977, relative aux arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, et 33/111 du 18 décembre 1978, relative à la coopération internationale dans le domaine des établissements humains,

Notant avec regret que les dispositions de sa résolution 32/162 qui concernent particulièrement le transfert de postes et de ressources au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) n'ont pas encore été complètement appliquées,

Rappelant que le Secrétaire général s'est engagé à demander dans le projet de budget-programme pour l'exercice 1980-1981 des ressources supplémentaires susceptibles d'être transférées aux régions 46/,

Notant que les commissions régionales ont pris des mesures pour appliquer les dispositions de la section IV de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale,

Prenant note du fait qu'à sa deuxième session, la Commission des établissements humains a approuvé le programme de travail du Centre pour 1980-1981, y compris les propositions concernant les ressources supplémentaires qui seraient transférées aux commissions régionales en vue de la réalisation, à l'échelon régional, des activités relatives aux établissements humains 47/,

Notant que le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice 1980-1981 48/ ne comprend aucune demande de ressources supplémentaires pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) qui soient susceptibles d'être transférées aux régions,

Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions requises pour dégager immédiatement les ressources supplémentaires nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre pour 1980-1981, qui a été approuvé par la Commission à sa deuxième session.

---

46/ Voir A/C.5/33/63, par. 12.

47/ Voir HS/C/2/6.

48/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata).

PROJET DE RESOLUTION VIII

Budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981 :

1. Un crédit de 1 247 793 200 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
TITRE PREMIER. <u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>	
1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble .....	<u>25 113 400</u>
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>25 113 400</u>
TITRE II. <u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>	
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix .....	<u>59 258 000</u>
TOTAL, TITRE II	<u>59 258 000</u>

/...



<u>Chapitres</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe .....	4 762 200
23. Droits de l'homme .....	9 689 900
24. Programme ordinaire de coopération technique .....	<u>27 248 100</u>
TOTAL, TITRE IV	<u>415 210 300</u>
TITRE V. <u>Justice internationale et droit international</u>	
25. Cour internationale de Justice .....	7 573 200
26. Activités juridiques .....	<u>10 049 000</u>
TOTAL, TITRE V	<u>17 622 200</u>
TITRE VI. <u>Information</u>	
27. Information .....	<u>46 226 300</u>
TOTAL, TITRE VI	<u>46 226 300</u>
TITRE VII. <u>Services communs d'appui</u>	
28. Administration, gestion et services généraux .....	213 008 400
29. Services de conférence et bibliothèques .....	<u>190 416 800</u>
TOTAL, TITRE VII	<u>403 425 200</u>
TITRE VIII. <u>Dépenses spéciales</u>	
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	<u>17 056 000</u>
TOTAL, TITRE VIII	<u>17 056 000</u>
TITRE IX. <u>Contributions du personnel</u>	
31. Contributions du personnel .....	<u>184 604 300</u>
TOTAL, TITRE IX	<u>184 604 300</u>
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>	
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien .....	<u>65 693 300</u>
TOTAL, TITRE X	<u>65 693 300</u>
TOTAL GENERAL	<u>1 247 793 200</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Le crédit total net ouvert aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera géré comme un tout sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 24 du titre IV pour le programme ordinaire de coopération technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois de travail d'expert;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé au titulaire du marché ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1980-1981 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 221 343 200 dollars des Etats-Unis, qui se décomposent comme suit :

---

<u>Chapitre des recettes</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
<hr/>	
TITRE PREMIER. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	
1er. Recettes provenant des contributions du personnel .....	<u>188 028 600</u>
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>188 028 600</u>
TITRE II. <u>Autres recettes</u>	
2. Recettes générales .....	21 448 700
3. Activités productrices de recettes .....	<u>11 865 900</u>
TOTAL, TITRE II	<u>33 314 600</u>
TOTAL GENERAL	221 343 200

---

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

/...

C

Exécution du budget pour l'année 1980

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1980 :

1. Les dépenses de 617 969 300 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 623 896 600 dollars des Etats-Unis, représentant la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution A ci-dessus, moins 5 927 300 dollars des Etats-Unis, représentant la diminution des dépenses additionnelles de l'exercice biennal 1978-1979 49/, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 16 657 300 dollars, par la moitié des recettes autres que les contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1980-1981 dans la résolution B ci-dessus;

b) Jusqu'à concurrence de 2 265 400 dollars, par l'augmentation du montant révisé des recettes autres que les contributions du personnel pour l'exercice biennal 1978-1979;

c) Jusqu'à concurrence de 104 182 dollars, par les contributions des nouveaux Etats Membres pour l'exercice biennal 1978-1979;

d) Jusqu'à concurrence de 598 942 418 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 34/6 A de l'Assemblée générale, en date du 25 octobre 1979, relative au barème des quotes-parts pour les années 1980, 1981 et 1982;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 86 885 300 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 94 014 300 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution B ci-dessus;

b) Moins 7 129 000 dollars, représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1978-1979.

---

49/ Voir résolution 34/223 A de l'Assemblée générale.

PROJET DE RESOLUTION IX

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale

1. Autorise le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-après, à contracter des engagements pendant l'exercice biennal 1980-1981 au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à engager pendant ledit exercice biennal, ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars des Etats-Unis, pour l'une quelconque des deux années de l'exercice biennal 1980-1981, qui, suivant l'attestation du Secrétaire Général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives :

- i) A la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 100 000 dollars;
- ii) A la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Article 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 50 000 dollars;
- iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Article 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 150 000 dollars;
- iv) Au maintien en fonction de juges non réélus (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars en 1980;
- v) Au paiement de pensions et de frais de voyage et de déménagement aux juges qui prennent leur retraite et au paiement de frais de voyage et de déménagement de nouveaux membres de la Cour, jusqu'à concurrence de 130 000 dollars en 1980, et au paiement de pensions aux juges qui prennent leur retraite, jusqu'à concurrence de 130 000 dollars en 1981;

2. Décide que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. Décide que, au cas où il faudrait, comme suite à une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars soit avant la trente-cinquième session ou entre la trente-cinquième et la trente-sixième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée sera, par les soins du Secrétaire général, convoquée en session extraordinaire pour examiner la question.

PROJET DE RESOLUTION X

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 40 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice biennal 1980-1981;
2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice biennal 1980-1981;
3. Viendront en déduction de ces avances :
  - a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;
  - b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1978-1979 en application de la résolution 32/215 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977;
4. Au cas où le montant des crédits revenant à un Etat Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1978-1979 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet Etat Membre pour l'exercice biennal 1980-1981;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :
  - a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;
  - b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 34/231 du 20 décembre 1979, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;
  - c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 200 000 dollars, afin de continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables,

/...

étant entendu que des avances en sus du total de 200 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice biennal;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 1980-1981 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

PROJET DE RESOLUTION XI

Questions relatives au projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale,

I

Création d'un groupe de systèmes d'information au Département  
des affaires économiques et sociales internationales

Décide, sous réserve que des contributions volontaires supplémentaires soient disponibles, de prolonger d'un an le projet pilote relatif au système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information, de faire surveiller attentivement l'utilisation du système pilote au moyen de méthodes statistiques éprouvées, de soumettre ce système, pour examen et observations, au Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information, un rapport sur les résultats de cet examen devant être distribué aux délégations au plus tard le 1er août 1980, de façon que l'Assemblée puisse déterminer à sa trente-cinquième session s'il y a lieu ou non de maintenir le Groupe des systèmes d'information;

II

Prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour 1980

Approuve les prévisions de dépenses présentées pour l'année 1980 pour le Centre international de calcul; 50/

III

Améliorations à apporter aux systèmes de gestion financière  
de l'Organisation des Nations Unies

Prie le Secrétaire général de donner la priorité, en appliquant la résolution 33/10 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1978, à la mise en oeuvre de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 51/ et visant à apporter des améliorations aux systèmes de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, et notamment :

a) De renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, de guider et de diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation;

---

50/ Voir A/C.5/34/19.

51/ Voir A/33/171.

b) De créer aussitôt que possible un groupe des systèmes qui s'occupera exclusivement du système général de gestion et de contrôle financiers;

c) D'établir le manuel financier pour lequel des crédits spéciaux ont été prévus;

#### IV

##### Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève

1. Décide que l'Organisation des Nations Unies conservera la propriété "Les Feuillantines";

2. Décide que cette villa servira, au besoin, de locaux à usage de bureaux, étant entendu qu'on ne procédera qu'aux aménagements absolument nécessaires;

3. Décide que, dans l'intervalle, la propriété sera convenablement entretenue;

4. Approuve le transfert à la Ville de Genève des biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies qui sont décrits dans la section B du rapport du Secrétaire général 52/, conformément aux modalités indiquées au paragraphe 18 du même rapport;

5. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, des mesures qu'il aura prises pour donner suite à ses propositions;

#### V

##### Cours de formation de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques à la Commission économique pour l'Afrique

Prie le Secrétaire général d'étudier les résultats du cours de formation de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques organisé en 1979-1980 à la Commission économique pour l'Afrique 53/ et de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, pour lui permettre de revoir la question avant que la totalité des fonds prévus pour le cours de 1980-1981 soient engagés;

---

52/ A/C.5/34/23.

53/ Voir A/C.5/34/33.

VI

Indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de maladie, de blessures ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles à l'Organisation des Nations Unies

1. Autorise le Secrétaire général à promulguer les dispositions proposées régissant l'indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de maladie, de blessures ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles à l'Organisation des Nations Unies 54/, telles que ces dispositions ont été modifiées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport 55/;

2. Décide que les dispositions s'appliqueront aux membres de toutes les commissions, comités ou organes analogues dans le cas desquels l'Organisation des Nations Unies prévoit le versement d'une indemnité de subsistance ou d'une rémunération annuelle, 56/ ainsi qu'aux membres de tous organes dont le Secrétaire général pourrait certifier à l'avenir qu'ils appartiennent à cette catégorie;

3. Décide également que le Secrétaire général réexaminera au moins tous les quatre ans le barème d'indemnisation inclus dans les dispositions, compte tenu de l'inflation et des fluctuations monétaires intervenues depuis l'examen précédent, et qu'il fera des recommandations appropriées dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent;

4. Décide en outre que le Secrétaire général examinera la possibilité de faire assurer les membres des commissions, comités ou organes analogues pour les aider à couvrir le coût d'un traitement médical ou dentaire d'urgence qui deviendrait nécessaire au cours d'une période où ils exercent des fonctions officielles à l'Organisation, traitement qui ne serait pas lié à un accident imputable à l'exercice de fonctions officielles (auquel cas ils auraient déjà droit à une indemnité en vertu des dispositions recommandées ci-dessus), étant entendu que les intéressés ne bénéficieraient de l'assurance payée par l'Organisation des Nations Unies que dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par un autre plan d'assurance ou d'indemnisation;

VII

Voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies 57/;

---

54/ A/C.5/34/9, annexe.

55/ A/34/7/Add.8, par.4.

56/ Voir ST/SGB/107/Rev.4, annexe A.

57/ A/C.5/34/39.

VIII

Nomenclature des services du Secrétariat

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la nomenclature des services du Secrétariat 58/.

IX

Ecole internationale des Nations Unies

Décide, tout en accordant une subvention de 3 515 000 dollars à l'Ecole internationale des Nations Unies, de prier le Comité des commissaires aux comptes d'examiner les comptes de l'Ecole, ainsi que son déficit accumulé, ses politiques en matière de bourses et ses besoins quant à l'entretien du bâtiment, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session;

X

Procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies

Prie le Corps commun d'inspection d'effectuer une étude complète des procédures suivies pour obtenir des estimations des coûts et faire des appels à soumissions concernant les travaux de construction de l'Organisation des Nations Unies au Siège et dans d'autres bureaux de l'Organisation, avec l'aide d'experts de l'extérieur, si nécessaire, étant entendu que, outre l'analyse des procédures suivies pour les grands travaux de construction dans tous les bureaux de l'Organisation des Nations Unies, l'étude devrait, aux fins de comparaison, donner des renseignements concernant les autres organisations du système des Nations Unies, comprendre des observations sur le caractère adéquat ou non des pratiques et procédures actuellement suivies et suggérer les modifications et améliorations qu'il conviendrait éventuellement d'y apporter;

XI

Locaux des Nations Unies à Nairobi

1. Approuve la construction de locaux d'une superficie nette utilisable de 2 001 mètres carrés, pour un montant estimatif de 33 828 000 shillings kényens, de façon à agrandir les installations de conférence et les locaux pour services communs;

2. Approuve la construction des trois bâtiments à usage de bureaux qui sont proposés par le Secrétaire général 59/;

3. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur l'état d'avancement des travaux, comprenant des estimations à jour des coûts;

58/ A/C.5/34/32.

59/ Voir A/C.5/34/43.

XII

Services communs à Nairobi

Prie le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les organismes et programmes des Nations Unies représentés à Nairobi, y compris les institutions de la Banque mondiale, un rapport, à présenter à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, sur l'organisation, le financement et la gestion des services communs qui seront établis au Centre des Nations Unies à Nairobi, afin qu'on puisse s'assurer que ces services sont utilisés en commun dans toute la mesure du possible et qu'il n'y a pas de double emploi entraînant des dépenses qui pourraient être évitées; en établissant ce rapport, le Secrétaire général devrait tenir compte de l'expérience acquise et des arrangements pris dans d'autres centres des Nations Unies;

XIII

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale

1. Rappelle le paragraphe 6 de la section VIII de sa résolution 33/116 B du 21 décembre 1978, paragraphe qui concerne l'ajustement de la rémunération du Président et du Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale et du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Approuve à titre intérimaire, en attendant de revoir la question à sa trente-cinquième session, une rémunération annuelle de 59 000 dollars pour les deux membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et pour le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, plus une indemnité de 5 000 dollars pour le Président de la Commission et pour le Président du Comité consultatif, avec effet au 1er janvier 1980.

XIV

Financement des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer aux réunions de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Approuve l'ouverture d'un crédit de 100 000 dollars au chapitre 17 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 au titre des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer aux réunions de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, étant entendu que cette mesure constitue une dérogation aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962.

-----